



OTTAWA
Le système informatique fédéral est désuet, dit la vérificatrice
Page A 4



CULTURE
Hommage du Cirque du Soleil à Michael Jackson
Page B 10

www.ledouvoir.com

LE DEVOIR

VOL. CI N° 86

LE MERCREDI 21 AVRIL 2010

1,10 \$ + TAXES = 1,25 \$



YAN DOUBLET LE DEVOIR

Le complexe militaire de la Citadelle de Québec, un joyau du patrimoine, nécessite une cure de jeunesse qui ne peut plus attendre.

La Citadelle de Québec sera rénovée plus vite que prévu

Le coût des travaux passe de 100 à 165 millions

ALEC CASTONGUAY

Les Forces canadiennes vont remettre en branle la réfection de la Citadelle de Québec plus rapidement que prévu. Certains travaux urgents vont commencer dès l'an prochain. Par contre, la facture initiale de 100 millions est revue fortement à la hausse. *Le Devoir* a appris que la mise à niveau des installations coûtera finalement 165 millions de dollars.

Le joyau patrimonial et militaire que constitue la Citadelle de

Québec, au cœur de la capitale, a besoin d'une cure de jeunesse majeure dans les prochaines années. Les installations — qui re-

Le Royal 22^e Régiment célébrera son 100^e anniversaire en 2014, ce qui incite plusieurs militaires à faire pression pour accélérer les travaux

groupent des bureaux, un musée, des bâtiments pour le gouverneur général et les quartiers du 2^e bataillon du Royal 22^e Régi-

ment — sont désuètes et des sections du complexe menacent de tomber en ruine.

L'automne dernier, le ministre de la Défense avait affirmé que son programme de réfection avait été repoussé à 2019. On visait alors une méthode classique de réalisation des travaux, soit un chantier majeur.

Mais l'état de détérioration de

la Citadelle étant trop avancé, les Forces canadiennes ont changé leur fusil d'épaule dans les dernières semaines et ont finalement choisi la méthode d'exécution «en phases», ce qui permet de procéder plus rapidement, mais une étape à la fois.

«Il y a des travaux à l'intérieur de ce programme qui sont urgents et on ne va pas attendre à 2019», affirme la capitaine Evelyne Lemire, porte-parole des Forces canadiennes à Valcartier.

VOIR PAGE A 10: CITADELLE

Choix des juges: Bourassa ne s'en mêlait pas

Plusieurs sources libérales bien informées sont catégoriques sur la question

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Contrairement à Jean Charest, Robert Bourassa «deuxième manière» laissait ses ministres de la Justice décider seuls des nominations à la Cour du Québec. Dans sa seconde période comme premier ministre libéral (1985-1993), M. Bourassa n'était pas consulté par ses ministres avant que ces derniers n'arrêtent leur choix et fassent leur recommandation au Conseil des ministres. Le premier ministre libéral ne demandait pas non plus des comptes à ses ministres, ont confirmé au *Devoir* plusieurs sources très bien informées.

Les souvenirs de l'ancien conseiller spécial de Robert Bourassa, Jean-Claude Rivest, confirment cette version des faits. «Je ne me souviens pas d'une conversation d'un ministre de la Justice avec Robert Bourassa sur cette question.»

Le successeur de M. Bourassa, Daniel Johnson, avait perpétué cette façon de fonctionner, ce que *La Presse* rapportait vendredi. Ministre dans le bref gouvernement Daniel Johnson fils, Roger Lefebvre s'est rappelé avoir reçu une directive du premier ministre: les nominations de juges, c'était la «responsabilité du ministre de la Justice,

qui doit soumettre au Conseil des ministres la conclusion à laquelle il est arrivé».

En Chambre hier, Pauline Marois a accusé de nouveau Jean Charest d'avoir modifié le mode de nomination des juges depuis son arrivée au pouvoir en 2003. Elle lui a reproché

d'avoir occulté à trois reprises la semaine dernière ses «interférences» dans les nominations de Kathleen Weil. Cette dernière a révélé, lors d'une interview vendredi, qu'elle en discutait avec le premier ministre. «Pourquoi le premier ministre a-t-il attendu d'être démasqué par sa ministre de la Justice pour dire la

vérité, pour dire qu'il était personnellement impliqué?» a pesté le chef péquiste.

Jean Charest a répliqué par l'ironie, soutenant que ses discussions avec Mme Weil étaient tout à fait normales: «Je vais peut-être étonner la chef de l'opposition officielle, a-t-il dit, mais je suis le premier ministre du Québec, je fais partie du Conseil des ministres et je fais partie du processus de décision.» Il a qualifié d'«absurdité» la possibilité que le premier ministre du Québec ne doive «pas participer aux décisions du Conseil des ministres».

VOIR PAGE A 10: JUGES



Robert Bourassa



AGENCE FRANCE-PRESSE

DÉTENUS AFGHANS

Après Ottawa, Londres nage aussi en eaux troubles

■ À lire en page A 3

BANQUE DU CANADA

Le taux directeur pourrait remonter dès juin

■ À lire en page B 1



SAT/ARCHITECTE: LUC LAPORTE

Maquette du projet de réfection, en cours de réalisation, de l'édifice de la Société des arts technologiques (SAT), boulevard Saint-Laurent, au cœur du Quartier des spectacles de Montréal.

ARCHITECTURE

Quel Montréal pour demain?

Les projets se bousculent dans les cartons des promoteurs

Bien malin qui saurait dire de quoi aura l'air Montréal en 2030. Une exposition lève le voile sur les nombreux paradoxes auxquels fait face la métropole, souvent coincée entre développement durable et essor économique.

ISABELLE PARÉ

La fin de la récession pointe à peine le bout de son nez que déjà les projets se bousculent dans les cartons de promoteurs immobiliers. Montréal sera-t-elle une ville verte, animée

de quartiers à échelle humaine ou une banale forêt de gratte-ciel? Promoteurs et acteurs publics se permettent pour une fois de rêver éveillés, en dévoilant au public ce que pourrait être le Montréal de demain.

L'exposition *Montréal du futur*, présentée jusqu'au 26 avril au Complexe Desjardins, réunit plus de 60 projets conçus par une quarantaine de promoteurs privés et d'institutions publiques. Si certains sont déjà approuvés, et leurs sites déjà assiégés par les grues et les bétonnières,

VOIR PAGE A 10: DEMAIN

Six travailleurs mexicains ont gain de cause

Les travailleurs saisonniers ont le droit de se syndiquer

FRANÇOIS DESJARDINS

Six travailleurs d'origine mexicaine au service d'une ferme de Mirabel ont le droit de se syndiquer, a tranché la Commission des relations du travail (CRT), estimant qu'un article du Code du travail qui les empêchait de le faire, en raison du fait qu'ils n'y sont pas à long terme d'année, est une atteinte directe à leur liberté d'association.

Le litige tourne autour d'une toute petite phrase de l'article 21 du Code du travail, soit celui où l'on indique que le droit à l'accréditation est celui de la «majorité absolue des salariés d'un employeur». On signale que les travailleurs agricoles ne sont pas des salariés, «à moins [que ces personnes] n'y soient ordinairement et continuellement employées au nombre minimal de trois».

Ce qui pose problème, aux yeux des travailleurs mexicains et du local 501 des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC-FTQ), car ceux-ci arrivent au Québec en mars et repartent en octobre. Les travailleurs en question, qui se trouvent à la ferme L'E-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

cuyer & Locas, ont déposé leur requête en accréditation en juillet 2008. L'employeur a invoqué le Code du travail, et l'affaire s'est vite retrouvée devant la

VOIR PAGE A 10: DROIT

■ Une victoire pour les travailleurs agricoles migrants, page A 9

INDEX

7	Annances.....	A 6
1	Avis publics..	B 7
3	Carrières.....	B 4
5	Décès.....	A 6
7	Météo.....	A 7
9	Mots croisés..	B 6
11	Sudoku.....	B 7
13	Télévision.....	B 8



Vivez les séries comme jamais.

- Appréciez pleinement les séries avec **Bell Télé** grâce à sa qualité d'image HD exceptionnelle, jusqu'à 10 fois meilleure que celle du câble.
- Regardez les séries de la Coupe Stanley^{MC} en direct sur votre **téléphone mobile** avec LNH illimité^{MC}, une exclusivité de Bell¹.
- Votez pour le joueur Bell du match en **visitant bell.ca/canadiens** ou, exclusif sur les mobiles de Bell, en **textant «vote» au 2323** et courez la chance de gagner une paire de billets pour le prochain match à domicile des Canadiens².



la vie est **Bell**

ACTUALITÉS

Gilles, Proulx, Martine St-Clair, Daniel Turp
 porte-parole du
15^e Radio-Don
 de Radio Ville-Marie **91,3 fm**
 30 avril, 1^{er} et 2 mai 2010

Colère
justicière

MANON
CORNELLIER

La tactique est toujours la même. Quand le gouvernement conservateur est dans les câbles, il ressort l'épouvantail des méchants criminels à qui on doit serrer la vis. Et ce lundi, ça tombait bien, c'était le début de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels et du lobby annuel de l'Association canadienne des policiers.

Le premier ministre Stephen Harper n'a pas raté l'occasion pour faire savoir qu'il ne digérerait pas que certains condamnés puissent jouir du pardon. Il l'avait fait savoir à son ministre de la Sécurité publique, Vic Toews, à la fin de mars, après avoir appris que l'ancien entraîneur de hockey mineur Graham James avait obtenu un pardon de la Commission des libérations conditionnelles (CLC) pour une condamnation pour délits sexuels contre deux joueurs. (M. James a plaidé coupable et a été condamné en 1997 à trois ans et demi de prison. Il a reçu son pardon en 2007.)

Cette semaine, c'est le fait que Karla Homolka puisse, à partir de cette année, faire une demande de pardon qui a fait fulminer M. Harper. «Voilà comment les lois ont été écrites depuis quelques décennies, écrites avec cette mollesse face au crime qui était en vogue alors et une préoccupation pour les criminels qui passait avant la compassion pour les victimes», a-t-il déclaré au lancement de la Semaine de sensibilisation.

Sauf que M. Harper est au pouvoir depuis quatre ans et que son gouvernement a procédé au début de 2007, et avant que M. James reçoive son pardon, à une révision de la procédure menant au pardon, en particulier dans le cas d'infractions de nature sexuelle.

Et si sa préoccupation est la protection des victimes, comment explique-t-il que son gouvernement n'a toujours rien fait pour mettre fin à la libération après un sixième de la peine, pour améliorer le système des libérations conditionnelles et l'encadrement des personnes en liberté surveillée? Pourquoi laisse-t-il le mandat de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, Steve Sullivan, prendre fin samedi sans avoir encore annoncé son remplaçant?

Mieux encore, pourquoi son gouvernement trouve-t-il si facilement des fonds pour agrandir les prisons et embaucher des gardiens, mais rogne les budgets de certains programmes d'aide aux victimes? M. Sullivan l'a souligné dans une lettre envoyée au premier ministre en début de semaine. Le 9 avril, la directrice générale du Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes, Heidi Illingworth, a fait de même auprès du ministre de la Sécurité publique, Vic Toews. Les Services correctionnels bénéficieraient d'une hausse de budget de 193 millions cette année alors que le budget du bureau de l'ombudsman augmentera d'à peine 1,08 % et que les subventions et les contributions pour l'Initiative sur les victimes d'actes criminels diminueront de 41 et 34 % respectivement.

Ce gouvernement aime manier le bâton et envisage de présenter un projet de loi qui bloquerait l'accès au pardon dans le cas de certains crimes violents ou sexuels ou qui allongerait les délais avant qu'une personne puisse faire une demande. Pour se justifier, il a recours à sa tactique habituelle qui est de monter en épingle des cas extrêmes pour ensuite, de l'exception, tirer une règle générale. Personne n'a de données ou d'analyses à offrir. Il n'y a que cette colère qui est si mauvaise conseillère.

Le pardon a pour fonction d'encourager et de soutenir les efforts soutenus de réhabilitation. Une personne doit avoir une conduite exemplaire pendant trois à cinq ans après la fin de sa sentence avant de pouvoir faire une demande de pardon.

Depuis 1970, plus de 400 000 personnes ont reçu un pardon et, selon la CLC, seulement 3 % de ces pardons ont dû être révoqués, ce qui survient quand la personne enfreint une loi fédérale, n'a «plus [une] bonne conduite» ou que sa demande initiale se révèle trompeuse. On peut donc déduire que la récidive chez les personnes bénéficiant d'un pardon est extrêmement rare.

Et il faut souligner que, dans le cas des personnes reconnues coupables de crimes de nature sexuelle, les dossiers restent accessibles pour la vérification des antécédents d'un bénévole ou d'un demandeur d'emploi qui veut œuvrer auprès d'enfants ou de personnes vulnérables.

Le système n'est pas parfait. L'attribution du pardon, par exemple, serait trop automatique aux yeux de certains. Il faut quand même relativiser. On ignore le nombre exact de Canadiens ayant un casier criminel, mais le Centre d'information de la police canadienne détient les empreintes digitales de 4,2 millions de Canadiens. Le nombre de Canadiens ayant un casier criminel serait légèrement inférieur, ce qui est encore environ 10 fois plus que le nombre de pardons accordés depuis 40 ans.

Quand le premier ministre s'emporte et affirme qu'il doit mettre fin à la façon de faire actuelle, on se demande: que veut-il empêcher ou corriger au juste? Avant de refuser ou de limiter l'accès au pardon, il faudrait démontrer que les groupes qu'on entend cibler ont abusé de cet avantage, ce que personne n'a encore fait.

Administrer la justice à l'aveuglette est la meilleure façon de commettre des injustices. Et ce n'est pas parce qu'une personne a déjà été condamnée que le gouvernement peut s'en servir comme épouvantail pour détourner l'attention et revigorer sa base.

mcornellier@ledevoir.com



JOHN D. MCHUGH AGENCE FRANCE-PRESSE
 Mauvais suivi des détenus afghans, manque d'intérêt envers la question, les allégations qui pèsent sur le gouvernement britannique rejoignent celles entendues à Ottawa.

Détenus afghans: après Ottawa, Londres nage aussi en eaux troubles

Le gouvernement britannique est aux prises avec une poursuite qui révèle d'étonnantes similitudes avec le dossier canadien

GUILLAUME
BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — Une enquête sur le transfert de détenus afghans qui risquent tortures et «abus horribles» lorsqu'ils sont remis aux mains de la Direction nationale de la sécurité afghane (NDS), des documents épineux que le gouvernement tente de garder secrets... L'histoire n'est pas nouvelle à Ottawa. Mais à Londres, oui.

Depuis lundi, un procès opposant une militante pacifiste au gouvernement britannique révèle d'étonnantes similitudes avec le dossier qui anime la colline parlementaire à Ottawa depuis plusieurs mois. Maya Evans allègue dans sa poursuite que Londres s'est rendu complice de tortures en transférant au NDS des prisonniers qui ont par la suite été torturés.

Mauvais suivi des détenus, manque d'intérêt envers la question, les allégations rejoignent celles entendues à Ottawa depuis le témoignage du diplomate Richard Colvin en novembre. Hier, les avocats de la plaignante ont révélé qu'au moins six Afghans arrêtés par les Forces britanniques, puis transférés au NDS, auraient été torturés par la suite. Le dossier des avocats

contiendrait des allégations touchant au total près de 400 détenus.

Par exemple, un détenu dit avoir été maltraité tous les jours avec un bâton par le NDS entre septembre et novembre 2008. Un autre allègue qu'il a été soumis à une privation de sommeil; ailleurs, ce sont des décharges électriques. Tous font état d'abus répétés. Les avocats de Mme Evans s'appuient sur plusieurs rapports pour dire que «l'usage de la torture et d'autres abus sérieux sont routiniers» au NDS, et que Londres se «met la tête dans le sable» en le niant.

L'enjeu de
la divulgation

Les détails des événements liés aux six détenus ont été rendus publics pour la première fois, hier, selon le compte-rendu du quotidien *The Guardian*. Le gouvernement avait auparavant empêché leur diffusion. L'enjeu de la divulgation des documents est aussi au cœur de ce procès: les avocats de la plaignante ont déposé des milliers de pages de documents étouffant leurs allégations, mais le ministère de la Défense

peut imposer que ceux-ci demeurent secrets.

Ainsi, la présentation du dossier faite lundi par l'avocat principal au dossier a-t-elle été censurée en plusieurs occasions. On sait aussi qu'une partie du procès se déroulera à huis clos.

À Ottawa, le gouvernement et l'opposition s'affrontent depuis des mois autour de la divulgation de documents non censurés concernant les allégations de torture de détenus transférés par le Canada. Le président de la Chambre, Peter Milliken, doit d'ailleurs rendre sous peu une décision à savoir si le refus du gouvernement de donner des documents au comité sur l'Afghanistan constitue un outrage au Parlement.

Brouhaha à la CPPM

Le gouvernement fédéral canadien tente d'ailleurs aussi de bloquer la remise de documents à la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire (CPPM), qui poursuit ses audiences sur le sort des détenus afghans.

Le président par intérim de la commission, Glenn Stannard, a de-

mandé hier à Alain Préfontaine, l'avocat du gouvernement, quand les rapports d'un diplomate — Nicholas Gosselin, qui a témoigné la semaine dernière — seront finalement déposés. La réponse de M. Préfontaine a été sèche: «quand ils seront prêts». M. Stannard a alors immédiatement pris M. Préfontaine à partie et qualifié sa réplique d'insultante, non seulement pour la CPPM, mais aussi pour le public. M. Préfontaine a dû s'excuser un peu plus tard.

La commission s'est aussi inquiétée de la façon dont le gouvernement décide quels documents peuvent être rendus publics. L'avocat de la commission, Ron Lunau, a expliqué qu'il est difficile de savoir quels documents existent quand le gouvernement décide «unilatéralement» de ce qui sera rendu public. M. Préfontaine a répondu que le mandat de la commission est limité et que certains documents ne sont pas pertinents. Mais M. Stannard a donné raison à M. Lunau, en déplorant que l'avocat du gouvernement soit le seul à avoir une vue d'ensemble de la situation.

Le Devoir
Avec La Presse canadienne

Réforme de la carte électorale

Les libéraux feront tomber la motion du Bloc

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — Les libéraux contribueront aujourd'hui à défaire une motion du Bloc québécois demandant que le poids politique du Québec soit maintenu à son niveau actuel malgré la réforme de la carte électorale.

La motion — déposée hier dans le cadre de la journée d'opposition du Bloc — dénonce le projet de loi C-12, qui aura pour effet de «diminuer le poids politique du Québec au sein de la Chambre». Le Bloc demande que, quels que soient les contours futurs de la carte électorale canadienne, le Québec conserve 24,3 % de la représentation nationale (ce qui correspond à son poids actuel — 75 députés sur 308).

Le projet de loi C-12 prévoit l'ajout de 30 cir-

conscriptions à l'échelle canadienne: 18 en Ontario, 7 en Colombie-Britannique et 5 en Alberta, trois provinces actuellement sous-représentées par rapport à la taille de leur population. Ce faisant, le poids politique du Québec chutera à 22,1 % (75 députés sur 338).

Le NPQ souscrit au principe que le poids politique du Québec doit être maintenu — tout en se disant favorable à une correction de la sous-représentation actuelle des trois provinces visées par le projet de loi. Le parti de Jack Layton appuiera donc la motion qui sera mise au vote aujourd'hui.

Mais pour les libéraux de Michael Ignatieff, qui voteront contre la motion, la question de la représentativité du Québec aux Communes doit être débattue devant un comité parlementaire,

non par le biais d'une simple motion. «Nous désirons aller au fond du débat, entendre les experts nous exposer tous les tenants et aboutissants du grand principe de la représentativité», a dit le député Marcel Proulx durant les débats d'hier.

Il a aussi fait valoir que le Bloc «prône plus de sièges pour le Québec d'un côté, mais de l'autre, il n'en veut aucun [en aspirant à l'indépendance]». «On ne peut avoir le beurre et l'argent du beurre», a-t-il dit.

Pour le ministre de la Réforme démocratique, Steven Fletcher, la meilleure façon pour le Québec d'augmenter son poids politique serait de «voter pour un parti fédéraliste, que ce soient les libéraux, les conservateurs ou le NPQ».

Le Devoir

Harper veut abolir la disposition de la «dernière chance»

Ottawa — Le gouvernement Harper a de nouveau déposé, hier, un projet de loi visant à faire annuler la disposition de la «dernière chance» qui permet aux meurtriers d'obtenir une libération conditionnelle.

Le projet de loi ferait en sorte qu'une personne reconnue coupable de meurtre prémédité et condamnée à la prison à vie ne puisse avoir accès à la libération conditionnelle avant 25 ans.

C'est la deuxième fois que les conservateurs présentent un tel projet de loi, qui vise à instaurer «des peines plus sévères pour des crimes plus graves», comme le note un communiqué du ministère de la Justice. Leur première tentative n'a pu se concrétiser, car le premier ministre Stephen Harper a prorogé le Parlement à la fin de 2009, tuant dans l'œuf les projets de

loi qui avaient alors été déposés.

Cette fois, le projet de loi provient du Sénat, que M. Harper a souvent accusé, dans le passé, de le ralentir dans son désir de serrer la vis aux criminels. Grâce à plusieurs nominations récentes, les conservateurs contrôlent maintenant la Chambre haute, qui était aux mains des libéraux depuis des années. Le ministre de la Justice, Rob Nicholson, s'est dit persuadé que la reconfiguration du Sénat accélérerait l'adoption de la mesure.

Il a estimé qu'une telle loi procurerait une «plus grande tranquillité d'esprit» aux familles de victimes, «qui n'auraient plus à subir à répétition l'angoisse des audiences d'admissibilité à la libération conditionnelle anticipée».

La Presse canadienne

Venez découvrir des peintures créées par

Artiste LangdonArt

Du 19 au 25 avril 2010

Galerie L'Envol, 372 rue Ste-Catherine Ouest, Montréal,
 Édifice Le Belgo au 5^e étage, suite 522.
 Ouvert tous les jours de midi à 17h.

Langdonart expositions 2010:

The Artists Alley, 863 Mission St., San Francisco;

Galerie le 1040, 1040 Marie-Anne Est, Montréal;
 ExpressionArt, 82 Concorde Est, Laval 450-967-5902

2 événements organisés par le
 Cercle des Artistes Peintres et Sculpteurs du Québec
 1-866-682-0271 450-661-7557 www.capsq.qc.ca

Galerie BIJ Krepel, Klarenbeek, Pays-Bas;
 Casa cultura Municipal de Cangas, Galice, Espagne;

www.langdonart.com

ACTUALITÉS

RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DU CANADA

Les dépenses des députés scrutées

Ottawa — La vérificatrice générale du Canada, Sheila Fraser, a réitéré hier son désir de passer au peigne fin les dépenses des parlementaires fédéraux. «Les deux chambres du Parlement dépensent environ 500 millions de dollars par année. Nous pensons qu'il est important, au nom de l'imputabilité, qu'une vérification soit menée», a-t-elle déclaré en marge de son rapport. La Chambre des communes et le Sénat dévoilent chaque année combien dépense au total chaque parlementaire, mais le détail des dépenses de même que les pièces justificatives ne sont pas disponibles. Les députés, dont le chef du NPD, Jack Layton, ont souvent fait valoir qu'ils étaient déjà soumis à des vérifications financières et qu'une de plus n'était pas nécessaire. Mme Fraser n'est pas de cet avis. «Les vérifications de performance que nous faisons comme celles déposées aujourd'hui [hier] sont très différentes d'une vérification financière. Nous irions voir les systèmes et les pratiques en place.» — *Le Devoir*

Inforoute Santé du Canada: cible ratée

L'agence fédérale responsable de l'informatisation des dossiers médicaux des Canadiens admet qu'elle ratera la cible qu'elle s'était d'abord fixée. Inforoute Santé du Canada affirme depuis des années que la moitié de la population aura un tel dossier à la fin de 2010, et tous les Canadiens d'ici la fin de 2016. — *La Presse canadienne*

Lacune importante

La Société canadienne des postes manque de fonds pour financer son Initiative de transformation postale de 3 milliards destinée à remplacer son équipement désuet. Et, de son propre aveu, sa survie et sa viabilité financière à long terme dépendent du succès de ce projet. Sheila Fraser s'est inquiétée de cette lacune, qu'elle juge importante. — *La Presse canadienne*

Agriculture Canada: manque de rigueur

Sheila Fraser écorche le ministère de l'Agriculture, qui ne gère pas ses activités de recherche avec la rigueur attendue. Le ministère «n'a pas officiellement entrepris de rédiger un plan d'action stratégique avant octobre 2008», soit deux ans et demi plus tard, relève la vérificatrice générale. — *La Presse canadienne*



ANDY CLARK REUTERS

Si Ottawa ne fait rien pour mettre à jour ses systèmes de technologie de l'information, l'État pourrait être incapable d'effectuer le versement de prestations d'assurance-emploi ou le remboursement de cotisations d'impôt.

Alerte à la panne informatique

Les systèmes de technologie de l'information sont si désuets qu'Ottawa pourrait peiner à offrir des services essentiels, avertit Sheila Fraser

MARIE VASTEL

Ottawa — Les systèmes de technologie de l'information du gouvernement fédéral se font tellement désuets que, faute d'investissements suffisants pour les remettre à niveau, Ottawa pourrait peiner à offrir des services essentiels aux Canadiens, comme le versement de prestations d'assurance-emploi ou le remboursement de cotisations d'impôt.

Dans son rapport printanier, déposé aux Communes hier, la vérificatrice générale du Canada, Sheila Fraser, sonne l'alarme. Les systèmes de technologies de l'information fonctionnent avec des applications dépassées et risquent de tomber en panne. Ce qui pourrait avoir de graves conséquences, prévient-elle.

«On voit que les systèmes vieillissent, et ce n'est pas simplement l'équipement, le "hardware", c'est aussi les langages utilisés, c'est les installations dans lesquelles se trouvent ces systèmes. [...] Et on ne semble pas avoir mis ça comme priorité pour le gouvernement», a noté Mme Fraser, en conférence de presse hier.

La vérificatrice a examiné le Programme d'assurance-emploi, le système d'administration des déclarations de reve-



CHRIS WATTIER REUTERS

La vérificatrice générale du Canada, Sheila Fraser

nus et de prestations ainsi que le Système normalisé des paiements. Les deux premiers, qui ont distribué ensemble plus de 33 milliards en 2008-2009 et traité plus de 30 millions de demandes et déclarations, présentent des risques importants liés au vieillissement des systèmes de technologie de l'information (TI), souligne le rapport.

«Dans le pire des cas, le gouvernement ne pourrait plus exercer ses activités et servir les Canadiens», établit la vérificatrice.

Et la direction du dirigeant principal de l'information du Secrétariat du Conseil du Trésor, qui aurait dû agir à titre de chef de file dans le dossier selon Mme Fraser, connaissait les risques de-

puis déjà une décennie, mais n'a toujours pas fourni d'orientations stratégiques, constate-t-elle.

À qui la faute?

S'il accepte les critiques et recommandations de la vérificatrice, le Conseil du Trésor souligne en revanche qu'il n'est pas responsable de formuler les besoins en matière de financement et d'investissements. Ce sont plutôt les ministres et le cabinet qui s'en chargent et qui prennent les décisions dans le domaine.

La direction du Secrétariat a néanmoins fait savoir qu'elle rédigera un rapport sur l'état des systèmes de TI vieillissants, dont l'évaluation devrait être terminée d'ici avril 2011.

Le président du Conseil du Trésor, Stockwell Day, a pour sa part indiqué, à sa sortie des Communes, avoir demandé à tous les ministères de présenter leur plan pour résoudre les problèmes. S'il a parlé d'un échéancier pour ce faire, M. Day n'a pas souhaité préciser la date butoir de celui-ci, ni les coûts qui pourraient être occasionnés.

«C'est difficile de savoir exactement les montants pour remplacer les systèmes qui sont âgés. Peut-être des milliards de dollars, mais on va savoir le compte final après que les ministères au-

ront avancé leur plan», s'est-il contenté de répliquer. Une réponse insatisfaisante aux yeux de l'opposition.

Dans son rapport, la vérificatrice parle de son côté d'un total estimé à 2 milliards dans trois des cinq institutions étudiées.

Des édifices désuets

Autre constat négatif, de la part de la vérificatrice générale: l'organisation de la restauration des bâtiments du parlement est quelque peu chaotique, ce qui entraîne des retards dans la prise de décisions et contribue à accroître les coûts et les risques liés aux projets.

Pourtant, le ministère des Travaux publics a relevé des risques importants qui pourraient interrompre le déroulement des activités du Parlement. «Le caractère patrimonial de certains des bâtiments est menacé, et la santé et la sécurité des occupants pourraient l'être aussi», rapporte Mme Fraser, qui cite au passage les pierres cassées, l'amiante contenu dans les murs et les systèmes de chauffage ou d'électricité qui pourraient tomber en panne et empêcher le Parlement de siéger.

— *La Presse canadienne*

Le Front commun ne veut pas de médiateur

Le Front commun n'est toujours pas prêt à lancer le processus de médiation dans ses négociations visant à doter les secteurs public et parapublic d'une nouvelle convention collective.

Des résolutions adoptées par les différentes instances syndicales stipulaient qu'à partir du 20 avril, le processus pouvait être enclenché. La stratégie du Front commun, continuellement réévaluée, s'est réorientée de manière à repousser cette option.

De toute évidence, ni les syndicats ni l'État n'ont manifesté le désir de recourir à cette possibilité à court terme. La raison est simple: les négociations avancent toujours.

Le ministre de la Santé, Yves Bolduc, a affirmé que de toute manière, même si cette étape avait été franchie, les négociations pourraient se poursuivre puisque les intervenants continuent d'échanger et que le dialogue n'a pas été rompu.

Même son de cloche auprès de la présidente du Conseil du Trésor, Monique Gagnon-Tremblay, qui a soutenu qu'à l'exception du secteur de la santé — où elle a indiqué qu'un coup de barre devait être donné —, les discussions étaient toujours en cours.

— *La Presse canadienne*

EN BREF

Nouveau ras-le-bol à Maisonneuve-Rosemont

La Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) et les Professionnelles en soins de santé unies (PSSU) ont organisé hier un autre rassemblement pour dénoncer les conditions de travail difficiles de leurs membres à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont. «À l'urgence, c'est plus de 60 % des quarts de travail de nuit qui sont travaillés en heures supplémentaires obligatoires», a dénoncé Valérie Vaillancourt, présidente de la section locale des PSSU, qui réclame des mesures capables d'attirer et de garder le personnel infirmier et cardiorespiratoire. Et pas en faisant affaire avec les agences privées, qui ne font qu'«atténuer un symptôme en omettant de s'attaquer au véritable problème», ont insisté les manifestants. — *Le Devoir*

ACTUALITÉS

Roquet se fait rassurant sur le futur statut des Muséums nature

Les règles seront aussi strictes pour ces futures sociétés paramunicipales

JEANNE CORRIVEAU

Le directeur général de la Ville de Montréal, Louis Roquet, a tenté hier de rassurer les élus de l'opposition qui s'inquiètent de voir les Muséums nature passer sous le contrôle d'une société paramunicipale. Lors de la présentation de sa réforme sur la gouvernance, M. Roquet a fait valoir que les sociétés paramunicipales devront elles aussi se soumettre à des règles de gestion plus strictes.

C'est le directeur des Muséums nature, Charles-Mathieu Brunelle, qui a réclamé la création d'une société paramunicipale pour chapeauter le Biodôme, l'Insectarium, le Planétarium et le Jardin botanique, a expliqué Louis Roquet.

«Les Muséums nature se sont dotés d'un plan de développement extrêmement ambitieux et emballant, mais ce plan ne peut pas être financé exclusivement par des contributions gouvernementales, a-t-il expliqué. La conviction de M. Brunelle, c'est que, dans un cadre légal différent, il pourrait avoir accès à des sources privées de financement alors que c'est beaucoup plus difficile pour un service de la Ville d'aller chercher ce genre d'engagement.»

Aux élus des deux partis d'opposition qui craignent de voir cette société échapper au contrôle de la Ville, Louis Roquet a indiqué que les représentants municipaux et le ministre des Affaires municipales ont convenu d'élaborer un cadre de gouvernance qui s'appliquera à l'ensemble des sociétés paramunicipales. M. Roquet, qui croit qu'un changement de statut pourrait être profitable aux Muséums nature, affirme qu'aucune décision n'a été prise à ce sujet et qu'ultimement ce sont les élus qui trancheront.

Resserrer les règles

Louis Roquet a passé une partie de l'après-midi à expliquer aux élus réunis en séance plénière du conseil municipal le

plan élaboré par la direction générale visant à resserrer la gestion des grands projets et l'octroi de contrats. Il a détaillé le nouvel organigramme mis en place, les règles de gouvernance et de contrôle qui s'appliqueront aux projets de 10 millions de dollars et plus — ou à ceux qui présentent une complexité particulière — et les stratégies visant à stimuler la concurrence lors d'appels d'offres.

Ce plan s'articule autour d'une reprise de contrôle des projets de la Ville par les employés municipaux afin d'éviter les dérapages comme celui qui a entraîné la résiliation du contrat des compteurs d'eau. Pour y parvenir, la Ville créera 97 nouveaux postes pour s'assurer de détenir les ressources et l'expertise

requis et réduire sa dépendance aux firmes d'experts-conseils. Ces embauches représentent une dépense de 10 millions de dollars, mais elles pourraient permettre à la Ville de réaliser des économies ailleurs.

Les arrondissements ne seront pas soumis à ces nouvelles règles de gouvernance, mais M. Roquet a précisé que les pratiques seront harmonisées à plus long terme, bien qu'on ne remette pas en cause l'autonomie des arrondissements.

Le contrat des compteurs d'eau, à l'origine de ce branle-bas de combat administratif, a été résilié, mais la Ville ignore toujours combien cette mésaventure aura coûté. La résiliation du contrat ayant été officialisée le 4 mars, Généau a jusqu'au 4 juin prochain pour déposer ses réclamations pour les travaux effectués, à moins que le consortium ne décide de demander une compensation pour rupture de contrat.

«On n'a pas reçu de facture ni de demande. On n'a rien reçu, même pas un téléphone», a dit M. Roquet.

Quant au mandat de la firme BPR, chargée de surveiller les travaux de Généau, ce mandat est «suspendu», a affirmé M. Roquet.

Le Devoir

Quatrième Sommet du millénaire

Le climat et la pauvreté seront au cœur des débats

Le quatrième Sommet du millénaire s'est ouvert hier à Montréal. L'événement, auquel participeront notamment l'ancien vice-président américain Al Gore et la duchesse de York, Sarah Ferguson, se déroule cette année sur le thème des changements climatiques.

Le Sommet a été mis sur pied par le fondateur du Club des petits-déjeuners, Daniel Germain, dont l'objectif est d'étendre au plus grand nombre de personnes, décideurs autant que gens ordinaires, les efforts de la lutte contre la pauvreté.

Le Sommet s'inspire d'ailleurs de la Déclaration du millénaire, signée en septembre 2000 par les 189 pays membres des Nations unies, qui nommait les défis du siècle suivants: le développement durable, la santé et la solidarité.

Le rapport annuel 2009 de l'ONU souligne d'importantes avancées du côté de l'éducation et de la baisse du taux de mortalité infantile, mais aussi des reculs dans la lutte contre l'extrême pauvreté et la faim.

À l'ouverture du Sommet, le ministre québécois de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, a rappelé qu'il avait lui-même vécu dans la peur et la pauvreté lorsqu'il était enfant et que la guerre ravageait son pays natal, la Syrie.

M. Hamad a souligné que la crise économique et les récentes catastrophes en Haïti et au Chili constituaient un rappel que personne n'est à l'abri de la pauvreté, et il a ajouté que le Québec, en tant que société privilégiée, avait des responsabilités envers les pays moins nantis.

La Presse canadienne

Bachand rappelle Bernier à l'ordre

Le ministre des Finances n'aime pas le «Quebec bashing» de l'ex-ministre

ROBERT DUTRISAC

Québec — Irrité par les discours que tient Maxime Bernier sur la «dépendance économique» du gouvernement québécois envers le reste du Canada, le ministre des Finances, Raymond Bachand, a sommé le député conservateur de cesser de dénigrer le Québec au Canada anglais.

Maxime Bernier devrait «défendre les valeurs québécoises ailleurs au Canada plutôt que de faire du «Quebec bashing» en Alberta», a déclaré hier Raymond Bachand. En anglais, le ministre a ajusté ses propos pour des oreilles canadiennes: il a exigé du député fédéral de la Beauce qu'il «unisse le Canada plutôt que de le diviser».

Comme l'écrivait hier Le Devoir, Maxime Bernier parcourt le Canada pour faire connaître ses idées de droite en écorchant au passage le Québec et son gouvernement. Son discours plaît beaucoup dans les milieux conser va-

JACQUES GRENIER LE DEVOIR
Raymond Bachand

teurs du reste du Canada. Rappelant que le Québec reçoit 8,5 milliards en paiements de péréquation, soit plus de la moitié du programme, le député de la Beauce vilipende le gouvernement québécois pour «interventionnisme effréné» qui «ne conduit pas à la prospérité» et qui a mené à «un cul-de-sac financier».

«Ce n'est pas pour rien» qu'existe au Canada anglais la perception que les Québécois sont comme des enfants gâtés

JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Maxime Bernier

qui n'en ont jamais assez, affirme Bernier dans son discours. Le Québec vit au-dessus de ses moyens au lieu d'adopter des politiques responsables, juge-t-il. «Le premier réflexe d'une bonne partie de notre classe politique est d'aller constamment quêter plus d'argent à Ottawa», accuse le ministre déchu.

Raymond Bachand n'a pas aimé ces critiques. «La péréquation, c'est dans la Constitution canadienne, a tenu à rappeler le ministre à Maxime Bernier.

Deuxièmement, il devrait plutôt expliquer aux Albertains que, si on a des services au Québec dont on est fier, ce n'est pas à cause de la péréquation, mais parce qu'on a 15 milliards en taxes de vente et en impôt — 10 milliards en taxes de vente et 5 milliards en impôt — de plus que les Albertains. Et c'est ça qui paie nos services sociaux, nos valeurs québécoises.»

Raymond Bachand n'apprécie guère qu'en Alberta on plaide en faveur de l'abolition des transferts fédéraux. «En clair, premièrement, abolir les transferts entre les gouvernements; si les contribuables québécois veulent se payer un État providence massif, très bien, qu'ils paient pour l'avoir», écrivait la semaine dernière, dans le quotidien Calgary Herald, Mark Milke, le directeur de la recherche du Frontier Centre for Public Policy, un think tank de droite basé à Winnipeg avec des bureaux à Calgary.

Le Devoir

Courchesne enfonce le clou dans le cercueil de McGill

LISA-MARIE GERVAIS

La ministre de l'Éducation a enfoncé le clou dans le cercueil de l'Université McGill, hier, en réitérant son intention de la pénaliser d'un montant de 28 000 \$ par étudiant inscrit au MBA. Michelle Courchesne ne croit pas qu'il est juste de continuer à accorder des subventions à un programme qui bafouera désormais les règles budgétaires du gouvernement en facturant désormais 30 000 \$ à chacun. «Pourquoi les Québécois devraient-ils accepter qu'on donne le même montant [à l'Université McGill] alors qu'elle exi-

ge 30 000 \$ par étudiant? Je ne pense pas que c'est un bon usage des fonds publics», a-t-elle répondu à des journalistes à la sortie de la Chambre des communes.

Cette attitude intransigente de la ministre fait écho à celle de l'Université McGill, qui n'a montré jusqu'ici aucune volonté de faire marche arrière. «McGill est parfaitement au courant depuis le début», a rappelé Mme Courchesne.

L'argument de compétitivité invoqué par la direction de l'Université pour augmenter de 1600 % les droits de scolarité de ce programme ne tient pas la route, selon la ministre. «McGill

dit qu'exiger 30 000 \$ va lui permettre d'augmenter sa qualité d'enseignement et de se comparer à d'autres universités au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Je ne peux pas accepter cet argument, car on a d'excellentes écoles, HEC, John Molson, ici même à l'Université Laval. Ces universités donnent un enseignement de qualité en respectant les droits de scolarité fixés par le gouvernement», a-t-elle soutenu.

Pour sa part, la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) salue la décision de la ministre de l'Éducation de pénaliser l'élève rebelle. «McGill, par son manque de respect envers

les choix des Québécois quant à l'accessibilité aux études postsecondaires, aura effectivement créé un effet domino: celui de passer un message clair à toutes les universités que cette situation ne sera pas tolérée», a indiqué le président de la FEUQ, Jean Grégoire, par voie de communiqué.

L'Association des étudiants et étudiantes des 2^e et 3^e cycles de l'Université McGill s'oppose aussi à la hausse des frais du MBA, mais reconnaît que ce choix est un cri du cœur institutionnel quant à la situation financière actuelle des universités.

Le Devoir

Commission parlementaire sur le mont Orford

SOS Orford veut protéger les terrains contre les promoteurs

LOUIS-GILLES FRANÇEUR

Dans son mémoire présenté hier en commission parlementaire, SOS Orford demande à Québec de procéder «avec le projet de loi tel que présenté» à l'Assemblée nationale afin de réintégrer les terrains expropriés à l'intérieur du parc national et de «clore une fois pour toutes le dossier épineux du mont Orford».

La coalition estrienne insiste sur cet appui conditionnel, car elle craint que les promoteurs souhaitant lancer des projets immobiliers en bordure du parc ne saisissent l'occasion de la commission parlementaire faite dans le cadre du projet de loi 90 pour obtenir le feu vert pour leurs projets.

Ce dernier projet de loi a été présenté par le gouvernement Charest afin de réintégrer dans le parc national les 459 ha

qu'il avait privatisés par le projet de loi 23 pour y permettre la construction de plusieurs centaines de logements. L'opposition a été telle à travers tout le Québec qu'elle a forcé le gouvernement Charest à mettre fin à la loi et à respecter le vœu des élites régionales, qui ont fini par se ranger derrière l'idée de réintégrer les terrains expropriés dans le patrimoine public.

Pour SOS Orford, si des promoteurs veulent obtenir la permission de construire des liens aériens, comme des chaises ou des télécabines, entre leurs projets immobiliers et la station de ski ou le golf du parc, ils doivent suivre la procédure qui s'applique aux parcs. Ils devront ainsi suivre les indications qui s'appliquent à tout projet situé à l'intérieur ou en bordure d'un parc national, des obligations consignées dans la loi et les règlements

afin d'en évaluer méticuleusement tous les impacts.

La coalition SOS Orford, créée dans le sillage du mouvement de privatisation, se dit maintenant entièrement d'accord avec le projet de loi présenté par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp, à condition qu'on n'y fasse aucune nouvelle ouverture aux promoteurs, comme certains membres du gouvernement l'ont laissé en-

tendre récemment.

D'autre part, la coalition estime qu'il faut garder la station de ski et le golf ouverts en raison de leurs différents avantages économiques, touristiques et sociaux. De la même façon, la coalition encourage Québec à doubler la superficie du parc parce que la région, très privatisée, ne compte que 2 % de son territoire en aires protégées.

Le Devoir

Congédié?
Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514.845.5545

Avril 2010
vol. C no 4
L'Action NATIONALE

Dossier
Nucléaire en question
40^e anniversaire du «coup de la Brink's»
Chronique et leçons d'une vaste manipulation
Religion et politique
L'idole multiculturaliste

Abonnements et achats à la boutique www.action-nationale.qc.ca
Au téléphone 514-845-8533 (sans frais: 1-866-845-8533)
Par la poste 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal QC H2X 1X3
Ce numéro 12 \$ taxes et expédition comprises

Points de vente
Librairie Pantoute Saint-Roch • Renaud-Bray St-Denis-Champigny
Renaud-Bray Côte-des-Neiges • Renaud-Bray Fleury • Renaud-Bray Du Parc
Librairie de l'Université de Montréal • COOP Université de Sherbrooke
COOPSCO Université du Québec à Trois-Rivières • Zone Université Laval
Librairie Lincourt • Librairie L'Alphabet

ROLEX

OYSTER PERPETUAL AIR-KING
EN ACIER

Bijouterie Gambard
Vente et service technique
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL (514) 866-3876

ACTUALITÉS



VOLKER HARTMAN AGENCE FRANCE-PRESSE

Pour la première fois depuis le réveil du volcan Eyjafjöll mercredi dernier, des vols ont décollé hier de plusieurs aéroports européens.

Cendres du volcan islandais Eyjafjöll

Les premiers avions partent d'Europe, mais l'incertitude plane toujours

Un puissant volcan voisin pourrait à son tour se réveiller, craignent les scientifiques

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Des cendres volcaniques islandaises ont volé jusque dans l'atmosphère de Gaspé hier, provoquant l'annulation de deux vols. Mais le trafic aérien a peu à peu repris son envol en Europe. L'organisme qui y gère la sécurité aérienne, Eurocontrol, prévoit un retour à la normale vendredi, mais les scientifiques craignent que l'éruption se prolonge, ou même se propage à un deuxième volcan... dix fois plus puissant.

Pour la première fois depuis le réveil du volcan Eyjafjöll mercredi dernier, des vols ont décollé hier de plusieurs aéroports européens. Mais les espaces aériens de nombreux pays restent partiellement ou totalement fermés.

Selon Eurocontrol, 13 000 des 28 000 vols habituels ont décollé hier sous le ciel européen. L'organisme table sur un retour à une situation quasi normale pour vendredi.

Un avion en provenance de Vancouver a inauguré la réouverture la piste d'atterrissage de Londres-Heathrow hier soir, le terminal le plus fréquenté d'Europe.

Les vents atlantiques, qui soufflent dans le sens des aiguilles d'une montre, ont aussi transporté des cendres volcaniques jusqu'à Gaspé, forçant l'annulation de deux vols. La région a été moins touchée que prévu. Les escales ont donc pu reprendre normalement en après-midi.

Un autre défi attend les compagnies aériennes: elles vont devoir rattraper les retards et amener à destination les passagers bloqués, tâche gigantesque qui pourrait prendre des jours, voire des semaines.

Le patron de British Airways, Willie Walsh, a par ailleurs critiqué les mesures draconiennes prises



PHILIPPE DESMAZES AGENCE FRANCE-PRESSE

Selon Eurocontrol, 13 000 des 28 000 vols habituels ont décollé hier sous le ciel européen.

par les autorités britanniques. Selon lui, «il n'y avait pas d'inquiétudes du point de vue de la sécurité.»

Signes encourageants

«Tous les indicateurs sont très, très positifs pour la deuxième partie de la semaine», selon Herbert Puempel, de l'Organisation météorologique mondiale.

L'Office météorologique d'Islande a indiqué pour sa part que le nuage de cendres avait perdu de l'altitude et qu'il semblait rétrécir malgré une hausse de l'activité du volcan, qui

s'est mis à cracher de la lave.

«La dernière éruption en 1821 a duré plus ou moins deux ans!» rappelle le volcanologue à l'Université du Québec à Chicoutimi, Michael D. Higgins. Un scénario qu'il n'ose pas écarter totalement, même si la quantité de cendres projetées dans l'atmosphère diminue à mesure que la glace qui recouvre le volcan fond. Mais «c'est un volcan assez large et il y a beaucoup de glace», ajoute celui qui a étudié d'autres volcans islandais. «On ne sait pas vraiment ce qui va arriver.»

Entre autres possibilités, l'éruption de l'Eyjafjöll pourrait provoquer une autre éruption, plus importante encore, du volcan voisin Katla, qui se réveille tous les 80 ans environ. Sa dernière éruption d'ampleur remonte à 1918.

Les trois dernières éruptions d'Eyjafjöll — en 920, 1618 et 1821 — ont entraîné Katla dans leur sillage, rappelle le magazine *New Scientist* le 22 mars dernier, dans un article qui appréhendait la catastrophe aérienne actuelle. Les scientifiques savent en effet depuis longtemps que les cendres volcaniques empruntent le même courant-jet que les avions, lesquels profitent de ce couloir de vent pour économiser temps et argent.

Une éruption du Katla, situé à seulement 20 kilomètres de l'Eyjafjöll, serait dix fois plus puissante. Le volcan le plus actif d'Islande semble pour le moment bien endormi, assurent les géologues chargés de sa surveillance.

■ À entendre sur *ledevoir.com*: l'entrevue complète avec le volcanologue Michael D. Higgins.

Le Devoir
Avec l'Associated Press, La Presse canadienne et l'Agence France Presse

Plusieurs artistes sont sur le fil

FRÉDÉRIQUE DOYON

Complications de tournées, annulations de spectacles ou de visites d'artistes étrangers: les perturbations culturelles se multiplient à cause de la fermeture de l'espace aérien européen. Artistes et festivals québécois écopent. Le public aussi, parfois.

Au festival Vues d'Afrique, qui bat son plein actuellement, une dizaine de réalisateurs étrangers, dont Guy Deslauriers (*Aliker*), Marc-Aurèle Vecchione (*Black Music*), Blaise Pascal Tanguy (*Afrique économie en survie*) et Abdoulaye Dao (*Une femme pas comme les autres*) doivent annuler leur voyage ou l'écourter sérieusement.

«Ce sont surtout des retards sur leur arrivée, mais comme ils ne peuvent pas repousser leur vol de retour, ils refusent parfois de venir pour 24 heures», explique au *Devoir* Cristina Murciano, responsable de leur accueil à Vues d'Afrique.

Une poignée d'auteurs étrangers invités à Métropolis bleu, qui démarre aujourd'hui, sont toujours coincés en Europe, dont l'auteur et journaliste berlinoise Carolin Emcke. «Certains événements pourraient être annulés, mais tout peut encore rentrer dans l'ordre si des vols se libèrent», tempère le relationniste de presse Dyllan Labonté.

Du côté des arts de la scène, une quarantaine d'acrobates, de techniciens et de travailleurs de trois productions différentes de la troupe Les 7 Doigts de la main attendent dans divers aéroports européens. Étant donné les trains qui sont bondés, l'équipe du spectacle *Psy* a affrété un autocar pour se rendre de l'Espagne à la Belgique (J), lieu de sa prochaine représentation. Aucun spectacle n'est cependant annulé pour l'instant. Scénario similaire pour Daniel Léveillé Danse, dont l'équipe a dû voyager en voiture de Paris à Copenhague pour livrer son spectacle en sol danois.

Le groupe de musique traditionnelle Le Vent du Nord est également bloqué en Europe, à Bruxelles, et doit annuler trois représentations prévues à Vancouver dès ce soir, selon Les Productions Serge Paré. L'ensemble Quartango a dû embaucher un musicien substitué pour son spectacle de samedi à Sudbury, l'un de ses membres étant coincé en Allemagne.

Le public des tout-petits et surtout leurs parents devront patienter pour voir *ma*, au théâtre Les Gros Becs à Québec. La pièce sur l'enfance de la parole, qui devait être présentée ces jours-ci par la Compagnie Éclats, de Bordeaux, ainsi que le stage destiné au milieu sont reportés à une date ultérieure.

Ces contretemps s'ajoutent aux annulations de spectacles et bouleversements de programme déjà annoncés par l'Orchestre symphonique de Montréal, Pro Musica, le Nouvel Ensemble moderne, Les Boréades et Les Violons du Roy.

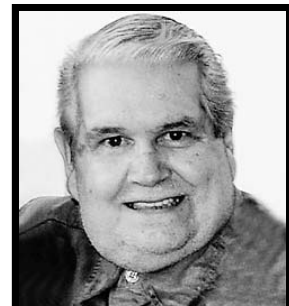
Le Devoir

Téléphone : 514 985-3322
Télécopieur : 514 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel :
petitesannonces@ledevoir.com

AVIS DE DÉCÈS



Rousselle, Hector

À Montréal, le 10 avril 2010, à l'âge de 70 ans, est décédé Hector Rousselle, de Ville LaSalle, époux de feu Murielle Gagnon.

Il laisse dans le deuil sa conjointe Carole Couture, le fils de cette dernière Alexandre Dugas et sa belle-famille. Il laisse aussi dans le deuil ses enfants Jean-Nicolas et Marie-Claude (Mathieu) ainsi que ses petits-enfants Rosalie, Laurence et Zachary. Outre sa conjointe et ses enfants, il laisse ses frères Paul, Roger et Jean (Francine) ainsi que tous ses neveux et nièces et nombreux amis.

La famille recevra les condoléances le 22 mai à 10 heures en l'église Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, suivi d'une cérémonie à 11 heures.

Le Mémorial
1855, rue Du Havre
Montréal Qc H2K 2K4
Tél: 514 925-1149
Téléc: 514 925-7999
neurologie@ledevoir.com

Pour une publication section décès
le mémorial
Bureau ouvert du lundi au vendredi de 10h30 à 18h30
Par téléphone, télécopieur ou par courriel le
samedi et dimanche de 12h00 à 17h30

AVIS À TOUS NOS ANCIENS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées.

Merci de votre attention.

LOGEMENT À LOUER

PROMOTION 24 JOURS

9\$/JOUR

petitesannonces@ledevoir.com
514 985-3322 ou 1 800 363-0305

* Certaines conditions s'appliquent.

I · N · D · E · X

REGROUPEMENTS DE BRIBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150 Achat-vente-échange
160 • 199 Location
- 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location
- 300 • 399 MARCHANDISES
- 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
- 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
- 600 • 699 VÉHICULES

103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS

OUTREMONT LE TOURNESOL
1300pc, garage, rangement, pl. bois
585 000\$
514-712-4974

PLATEAU QUARTIER MCGILL RUE SAINTE-FAMILLE

Beau cottage lumineux avec terrasse et jardin intime. Façade de pierres, cachet, plafonds de 10', planchers de bois franc, foyer. Garage triple. Rez-de-jardin avec entrée indépendante : bureau, chambre, salle de bain. MLS 8296437
Tous les avantages du centre-ville, la tranquillité en plus !
B. JOSSERAND 514-773-8145
R. JOANNETTE 514-943-3980
Optimum Courtier Immobilier

121 ESTRIE



CANTONS-DE-L'EST

Chaleureux plain-pied situé dans un domaine privé. Entièrement rénové depuis 2005. À proximité de la Route des vins, du lac Champlain et des douanes américaines. 2 càc, 2 salons, plancher de bois, céramique, garage intégré et piscine. Accès à l'eau. Obtenez la tranquillité de la vie à la campagne! MLS 8296672.

JENNIFER BOILY-DEMERS 514 568-8053
AGENT IMMOBILIER AFFILIÉ
Remax Extra Inc. Broker - Courtier Immobilier agréé

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 À 17H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 514-985-3322

Télécopieur: 514-985-3340

petitesannonces@ledevoir.com
Conditions de paiement : cartes de crédit



160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

ADJACENT OUTREMONT CÔTE-DES-NEIGES

Appartement superbe, 4 1/2, 2 ch. à coucher, 2 salles de bain, 19' étage, logement en coin avec fenestration complète sur les deux façades est et ouest de l'appartement, Complexe Rockhill, Orientation Laurentides et coucher de soleil et Mont-Royal. Vues spectaculaires, balcon et BBQ. Piscine intérieure semi-olympique, sauna, salle de lavage, boutiques utilitaires au sous-sol, garage et lave-auto inclus. Location à compter du 1^{er} mai 2010, 1319\$ par mois, et 1372\$ par mois du 1^{er} août 2010 au juillet 2011. Tout inclus, réfrigérateur, cuisinière, lave-vaisselle, chauffage, eau chaude, entretien, propreté sécurité et sonorisation (tout en béton) excellents de l'immeuble. Distance de marche des écoles, de l'Université de Montréal et de trois hôpitaux, transports en commun impeccables. À voir !!
Pour rendez-vous, adressez-vous à
JEAN-GUY AU 514-343-0465, 514-912-0465
OU 514 340-6317

DISCRIMINATION INTERDITE

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de et à ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

OUTREMONT - Rue Bernard
Très grand 5 1/2, ensolleillé.
A/c. 3 électros. Bain tourb. Juillet.
1650\$ chauffé. 514 278-3146

OUTREMONT - RUE BERNARD
Bloc patrimonial luxueux.
5 1/2, 6 1/2, ensolleillé.
Chauffés, équipés. Prés Stanislas.
Juillet. 514 271-4168

OUTREMONT-CDN 6 1/2
Pl. de c. + s.-s., garage, balcons.
Métro UdeM. Référence, 1500\$
chauffé. Libre. 514 737-6169

161
SOUS-LOCATION
PIED-A-TERRER 5 1/2 meublé
Vendredi midi au lundi soir.
Métro Jarry. 500\$mois + compris.
514 989-9551

VILLERAY, 2 pas métro Fabre.
Secteur tranquille, bas duplex,
grand 5 1/2 ensolleillé, 2 balcons,
pl. bois, les entrées au s.s.
Belle cuis. rénovée. Pas d'animaux
Juillet. 1300\$ 450 464-0266

WESTMOUNT, AVE MELVILLE
Grands 4 1/2 et 5 1/2.
Chauffé/eau chaude inclus.
Contactez Kim. 514-710-7157

164 CONDOMINIUMS À LOUER

LAVAL, condo de luxe, 1100 pi², 2 c. à c., 2 sdb. Foyer, bord de l'eau, pisc. int., gar. 1200\$ 450-663-7727

VERDUN - PENTHOUSE
1 650 p.c. 2 càc, terrasses privées,
stat. dvie, 2 b.bains. Juillet. 2 200\$.
514-934-0662 / 438-275-3423

165 PROPRIÉTÉS À LOUER

Boucherville, secteur recherché.
1 1/2 s. de b., 2 c.c.+1. Garage.
Long terme. Juillet.
1650\$ 450 641-4090

170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

A PARIS - Montmartre
Près des vignes, charmant apt.
3 pièces, tout équipé. 1 à 4 pers.
Semmois. 450 677-3727

À PARIS Atteint meublé disp. en août

Équipé, 2 c.c., ensolleillé,
calme, entrée privée, jardin,
sympathique quartier de Belleville,
à 10 min. de Châtelet en métro.
1400\$/2 sem. ou 750\$/sem.
(33) 1.40.30.09.14
riouchristian@yahoo.com

ITALIE/ROME : B&B

www.noramide.com +
1 app (1-4 pers)
langlois_pauline@hotmail.com
011 390.68.12.22.97

176 CHALETS À LOUER

ESTRIE - BORD DE LAC
Site enchanteur. 3 cc, meublé,
tt équipé, pédalo, chaloupe, canot,
kayak. Juin. 1600\$. 514-489-5179

LAC BARRON - 65 km nord Mt.

Location occasionnelle (pendant
déplacements). Idéal pour retraités,
recherchant tranquillité, forêt et lac.
Tout confort, foyer. 450-432-5334

Notre-Dame-du-Portage, vacan-

ciers, 4 1/2, route du fleuve, tout
incl., sem. ou mois. 418-862-1588

307 LIVRES ET DISQUES

"Librairie Bonheur d'Occasion"
achète à domicile livres de qualité
en tout genre. 514 914-2142
4487 de la Roche/Mt-Royal

402 ÉDUCATION

BIBLIOTHÉCAIRE SCOLAIRE
Nous sommes à la recherche d'un ou d'une bibliothécaire scolaire pour mener à terme un mandat de consultation. La personne doit être libre d'emploi ou à la retraite et posséder une expérience pertinente dans une bibliothèque scolaire. Veuillez s.v.p. adresser votre cv à l'adresse courriel suivante : projetbiblio@gmail.com

515 INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU LAÏENTIT ?
Mise à jour et réparation
P.C., Mac et portables.
10 ans d'exp. Service à domicile.
514 573-7039 Julien

530 COURS

Une voix libre et vibrante
COURS DE CHANT
Débutants et avancés
514-278-6186
Marie-France Durocher

542 MASSOTHÉRAPIE

40\$/40 Min. PROPRE-DISCRET.
Exc. massage suédois et Esalen.
Privé. Christine. 514 383-2448

575 DÉMÉNAGEMENTS

LES DÉMÉNAGEMENTS
BRETON-SAVARD
Emballage - Entreposage - Planos.
Assurances compl. Estim. gratuite.
www.breton-savard.com
514 254-1447

LE MONDE

Défaite pour les écologistes et les indigènes en Amazonie

Le barrage géant sera construit

YANA MARULL

Brasilia — Un consortium brésilien à dominante publique a remporté hier l'appel d'offres pour la construction en Amazonie du gigantesque barrage de Belo Monte, infligeant une défaite aux écologistes et aux Indiens qui ont tenté jusqu'au bout de s'opposer à ce projet jugé dévastateur.

Le consortium Norte Energia, dirigé par une filiale du brésilien Eletrobras (publique), a été choisi à l'issue d'une bataille judiciaire à rebondissements.

La justice fédérale a finalement rejeté hier plusieurs recours présentés par un tribunal de l'État amazonien du Para, qui avaient eu pour effet de suspendre l'appel d'offres.

Pour autant, les opposants ne renoncent pas. «Nous n'allons pas nous décourager, nous continuerons à manifester», a déclaré Renata Pinheiro, du mouvement Xingu Vivo. Ils ont annoncé leur intention d'occuper les terres qui seront inondées par ce barrage hydroélectrique conçu comme le troisième plus grand au monde.

Belo Monte va inonder 500 km² de terres et détourner sur 100 km les eaux du Rio Xingu, une région où vivent de 20 000 à 30 000 familles, selon Greenpeace.

Dans la matinée, des militants de Greenpeace ont déversé trois tonnes de fumier devant l'Agence nationale d'énergie électrique (ANEEL) à Brasilia. Des manifestations ont également eu lieu dans huit autres villes du Brésil, notamment à Altamira où sera construit le barrage.

La cause des opposants à Belo Monte, soutenue par l'Église catholique, a gagné une notoriété internationale quand le réalisateur de la fresque écologique *Avatar*, le Canadien James Cameron, est venu au Brésil dénoncer le barrage, au côté de l'actrice Sigourney Weaver. Le chanteur britannique Sting est aussi un opposant de longue date.

Norte Energia l'a emporté sur le consortium Belo Monte Energia, également mené par des entreprises publiques, en proposant un prix pour la vente d'énergie à 77,9 reals par mégawatt/heure (44 \$). Le prix plafond était de 83 reals (47 \$).



Des autochtones ont manifesté hier à Brasilia.

Norte Energia est dirigé par la Compagnie hydroélectrique du Sao Francisco, une filiale de l'entreprise publique Eletrobras, avec une participation de 49,98 %, et huit autres entreprises privées, notamment de travaux publics.

Le consortium Belo Monte est dirigé quant à lui par les entreprises publiques Furnas Centrais Elétricas et Eletrosul Centrais Elétricas.

11,2 milliards

Pour un coût de construction de 11,2 milliards de dollars, Belo Monte devrait produire dans dix ans 11 000 MW, de quoi alimenter 20 millions de foyers. Il deviendra le deuxième plus grand barrage du Brésil, après Itaipu (14 000 MW) dans le sud du pays, et le troisième au monde après celui

des Trois Gorges, en Chine (18 000 MW).

La construction du barrage est défendue par une partie de la population locale qui espère bénéficier des 18 000 emplois directs et 80 000 indirects qui seront générés par le projet, selon le gouvernement.

Le gouvernement du président Luiz Inacio Lula da Silva fait valoir que le barrage est indispensable pour répondre aux besoins énergétiques du pays, qui doivent être multipliés par 2,5 d'ici à 2030.

L'énergie hydroélectrique représente 73 % de l'énergie produite aujourd'hui par le pays sud-américain.

Agence France-Presse

EN BREF

Forum social sur le climat

Cochabamba — Le président de la Bolivie, Evo Morales, a ouvert hier un Forum social sur le climat en dénonçant la «dette» historique du capitalisme en matière de réchauffement et en affirmant qu'il revenait aux peuples indigènes de montrer la voie pour «sauver la Terre mère». «Ou bien le capitalisme meurt, ou bien c'est la Terre mère», a martelé Morales, l'un des chefs de file de la gauche radicale latino-américaine, devant quelque 20.000 représentants de mouvements sociaux, d'ONG, de syndicats, de peuples indigènes et du monde scientifique. La Conférence mondiale des peuples sur le changement climatique et les droits de la Terre mère, convoquée à Cochabamba jusqu'à demain, entend saisir un moment politique entre l'accord à minima à Copenhague sur un réchauffement limité à 2 degrés et les faibles espoirs d'un accord contraignant au prochain cycle de négociations en décembre à Cancun (Mexique). — AFP

Sarkozy récidive

Bobigny — Nicolas Sarkozy a assuré hier que l'État ferait preuve de «fermeté absolue» dans la lutte contre l'insécurité et le trafic de drogue dans les banlieues françaises. Il a fait de la ville de Tremblay-en-France, théâtre de récentes agressions contre des autobus, et plus généralement du département de la Seine-Saint-Denis, le symbole de cette «lutte sans merci». «Aucune commune, aucun quartier, aucun hall d'immeuble de Seine-Saint-Denis n'échappera à l'autorité de la loi», a-t-il déclaré à Bobigny. Un discours déjà maintes fois entendu dans la bouche de Nicolas Sarkozy à propos de l'insécurité dans les quartiers sensibles, quand il était ministre de l'Intérieur. Les résultats n'ont jusqu'ici pas été au rendez-vous et, depuis la déroute de son camp aux élections régionales de mars, le chef de l'État a remis l'accent sur un thème cher aux oreilles de son électoral. — Reuters

Les É.-U. à portée de l'Iran ?

Washington — L'Iran serait en mesure de fabriquer un missile capable d'atteindre les États-Unis d'ici 2015, selon un document déclassifié du département de la Défense transmis au Congrès et rendu public lundi. «Avec une aide étrangère suffisante, l'Iran pourrait probablement développer et tester un missile balistique intercontinental capable d'atteindre les États-Unis d'ici 2015», déclare le Pentagone. Une version classifiée a aussi été transmise au Capitole. Les progrès de l'Iran en matière de missiles à longue portée font l'objet de toutes les attentions de Washington, qui accuse Téhéran de vouloir se doter de l'arme atomique et pousse en faveur de l'adoption de nouvelles sanctions internationales pour le contraindre à mettre fin à ses activités d'enrichissement de l'uranium. — Reuters

La prison pour le dictateur

Buenos Aires — Le dernier dictateur argentin, Reynaldo Bignone (1982-1983), âgé de 82 ans, a été condamné hier à 25 ans de prison pour plusieurs crimes contre l'humanité, dont des enlèvements et la torture de prisonniers politiques. Cet ancien militaire avait été désigné président de l'Argentine après la guerre des Malouines perdue en 1982 par le régime militaire contre la Grande-Bretagne. Il est considéré comme l'un des chefs du centre clandestin de détention des casernes du Campo de Mayo, dans l'ouest de Buenos Aires, où sont passés quelque 4000 opposants, pour la plupart toujours portés disparus. — AFP

Amnesty dénonce une prison secrète à Bagdad

Bagdad — Amnesty International (AI) a demandé aux autorités irakiennes d'enquêter sur des informations faisant état de tortures par les forces de sécurité de centaines de détenus sunnites dans une prison secrète à Bagdad.

«L'existence de prisons secrètes montre que des unités militaires sont autorisées en Irak à perpétrer des violations des droits humains sans avoir de comptes à rendre», a déploré dans un communiqué Hassiba Hadj Sahraoui, directrice adjointe du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International.

Cette organisation fait référence à un article publié dimanche dans le *Los Angeles Times*, selon lequel des responsables irakiens auraient affirmé que plus de 100 des 431 personnes incarcérées dans ce lieu de détention ont été torturées.

Selon ces responsables cités par le journal américain, «elles ont subi des coups, des décharges électriques et des simulacres d'étouffement effectués à l'aide de sacs en plastique. Des détenus auraient indiqué qu'un homme était mort des suites d'actes de torture en janvier», selon Amnesty.

L'organisation exprime «sa préoccupation après que le premier ministre Nouri al-Maliki ait affirmé qu'il n'était pas au fait des abus commis dans cette prison, qu'il a par ailleurs promis de fermer».

Pour Mme Sahraoui, «le fait que le premier ministre dise ne pas avoir eu connaissance de ces violations ne saurait décharger les autorités de leurs responsabilités et du devoir qui leur est fait de veiller à la sécurité des détenus».

Isolement

Selon Amnesty, les prisonniers concernés ont été arrêtés par les forces irakiennes dans la province de Ninive (nord) en octobre dans le cadre d'une opération visant des combattants sunnites présumés.

Ils ont été placés en isolement dans un lieu de détention secret à l'ancien aéroport d'al-Muthanna. Ce lieu de détention est dirigé par la brigade Bagdad, une unité spéciale se trouvant sous le commandement direct du bureau du Premier ministre. En mars, leur lieu de détention a été révélé après que des proches de ces hommes

se sont inquiétés de leur disparition.

«Le gouvernement de Nouri al Maliki s'est à plusieurs reprises engagé à enquêter sur les actes de torture et autres graves atteintes aux droits de la personne perpétrés par les forces de sécurité irakiennes, mais aucun résultat n'a pour l'instant été rendu public», assure la responsable de cette organisation.

Selon elle, «cela favorise la généralisation de la culture de l'impunité mais cette fois-ci, il faut que l'Irak enquête rigoureusement sur les allégations de torture et traduise en justice les auteurs présumés de ces violations».

En 2005, 168 détenus vivant dans conditions épouvantables avaient été découverts dans un centre secret de détention dans le quartier d'al-Jadriya, à Bagdad.

«Les résultats de l'enquête ouverte peu après n'ont jamais été rendus publics et personne n'a été poursuivie pour les violations commises dans cette prison», rappelle Amnesty.

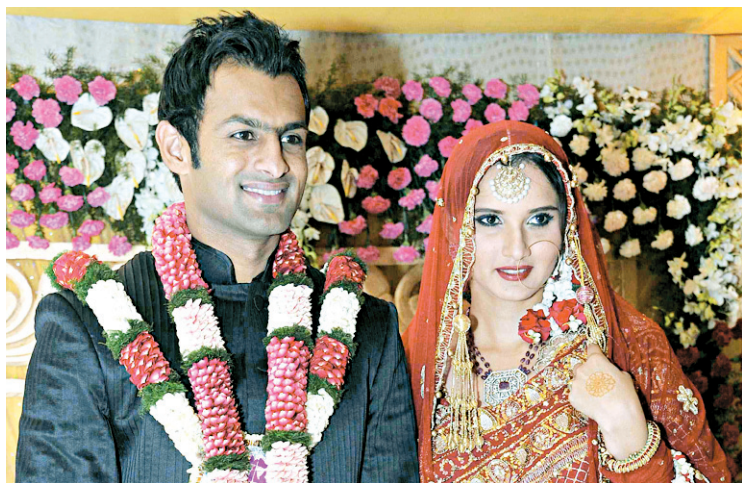
Agence France-Presse

Épousailles sportives et géopolitiques

GUY TAILLEFER

New Delhi — Le cocktail est sportif, amoureux, politique, géopolitique... Du gâteau pour les rédacteurs en chef. Lui, le joueur de cricket pakistanais Shoaib Malik, capitaine déchu de l'équipe nationale du Pakistan, un jeune homme d'origine modeste. Elle, la star indienne du tennis international Sania Mirza, qui appartient à la haute société musulmane d'Hyderabad. Ils ont annoncé il y a deux semaines qu'ils s'épousaient. Une Indienne et un Pakistanais? Quelle affaire! Pour un rien, tout ce qui touche en Inde aux relations avec le Pakistan, deux pays qui n'ont jamais pensé les blessures de la Partition, peut à tout instant déclencher la tempête. Les médias ne se gênent pas pour en faire leurs choux gras. Le tapage entourant ce mariage de vedettes sportives de nationalités scandaleusement distinctes anime les passions et fait depuis les manchettes.

L'annonce a soulevé de tous bords la colère des conservateurs disjoints. D'abord du Shiv Sena, influent parti ultrahindouiste et xénophobe de l'État du Maharashtra, et de son vieux chef Bal Thackeray, un homme qui a déjà professé son admiration pour Hitler: «Sania n'est plus Indienne, a-t-il écrit en éditorial dans *Saamana*, le journal du parti. Si son cœur était indien, il ne battrait pas pour un Pakistanais.» Pourquoi pareille récrimination?



REUTERS

L'alliance de la batte et de la raquette.

Parce que l'occasion est trop belle pour la droite hindouiste d'intimider la minorité indo-musulmane, analyse le commentateur Vir Sanghvi dans les pages du *Hinduistan Times*. «La droite aime se servir du Pakistan pour laisser entendre que les Indo-musulmans ont des loyautés extranationales et qu'ils sont des traîtres à la nation qui profitent de l'Inde tout en demeurant au fond des Pakistanais de cœur.»

Les conservateurs musulmans n'ont pas été en reste. Les deux jeunes gens — elle a 24 ans, il en a 28 — se sont discrètement et précipitamment épousés lundi, trois jours à l'avance, après que le conseil des ulémas d'Hyderabad eut délivré une *fatwa* contre eux

pour avoir habité ensemble sous le toit de la famille Mirza au cours des dernières semaines. Leur comportement est «inacceptable» et «honteux», il fait une mauvaise réputation à l'islam et à la communauté musulmane, a jugé le conseil. L'islam, ont souligné les ulémas, ne permet pas qu'un homme et une femme se voient plus d'une fois avant la célébration du mariage. Outrés, ils ont lancé un appel au boycottage des cérémonies.

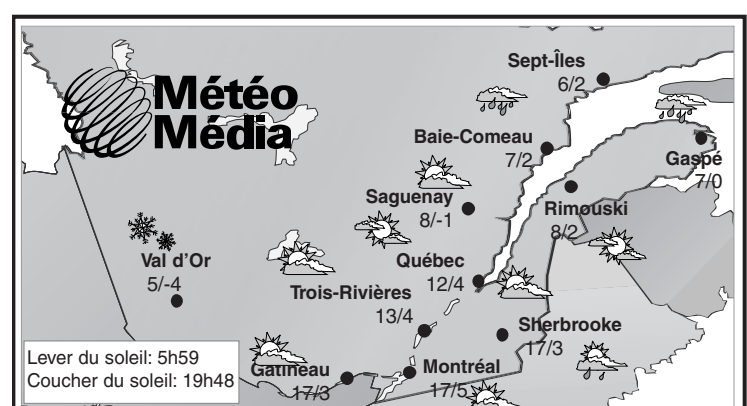
Sans doute la pilule aurait-elle été plus facile à avaler si n'avaient surgi en parallèle de nébuleuses révélations voulant que Shoaib Malik était déjà marié depuis 2002 à une autre fille de bonne famille d'Hyderabad.

Épisode digne d'une télé-réalité! Malik a reconnu ce mariage du bout des lèvres à une femme avec laquelle il n'a d'évidence pas vécu, avant de signer en vitesse des papiers de divorce... Le père de la fille est allé jusqu'à réclamer qu'il soit lapidé à mort.

Nouveaux riches

Le mélodrame est également venu illustrer l'écart culturel qui sépare les milieux plus conservateurs d'Hyderabad, capitale de l'Andhra Pradesh, et les nouveaux riches formés de sa jeunesse montante et moderne. Avec Bangalore et Pune, «Cyberabad» est au cœur de la croissance économique du pays dans le domaine des technologies de l'information. Loin du Shiv Sena et des ulémas, beaucoup d'Indiens auront vu dans cette histoire une affaire soulevant certains enjeux de société, certes, mais aussi un excellent divertissement médiatique, plein de rebondissements. Quant à Sania Mirza, icône de la jeune femme musulmane moderne, passant beaucoup de son temps à Dubai, les *fatwas* ne semblent pas trop l'inquiéter. C'est que ce n'est pas sa première. L'une avait été déléguée contre elle il y a trois ans lorsqu'elle a affirmé qu'il n'y avait rien de mal à avoir des relations sexuelles avant le mariage. Une autre l'a été par un groupe-culte islamiste jugeant que sa garde-robe de joueuse de tennis était «non islamique».

Le Devoir



Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Sol 25/8	Ave 15/5	Londres	Var 12/3	Nua 14/2
Moncton	Var 11/3	Var 14/4	Los Angeles	Plu 16/10	Plu 15/10
Saint-Jean	Sol 12/5	Plu 12/4	Mexico	Sol 26/9	Sol 26/11
Toronto	Sol 19/5	Sol 12/3	New York	Nua 20/11	Sol 20/7
Vancouver	Var 13/6	Sol 13/8	Paris	Nua 14/1	Sol 14/2
Winnipeg	Sol 17/5	Sol 20/7	Tokyo	Plu 21/15	Plu 10/10

Montréal	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
Aujourd'hui 17	5	12/4	14/5	14/7
Ciel variable	Averses isolées, pdp 40%	Averses isolées, pdp 40%	Ensoleillé	Passages nuageux
Québec	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
Aujourd'hui 12	4	10/3	12/4	13/5
Ciel variable	Averses de pluie ou de neige, pdp 30%	Averses, pdp 40%	Ensoleillé	Passages nuageux
Gatineau	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
Aujourd'hui 17	3	12/2	15/3	16/5
Ciel variable	Faible pluie, pdp 40%	Averses isolées, pdp 40%	Ensoleillé	Passages nuageux

MERCI À VOUS !
Pour une 4^e année consécutive, vous nous avez classés premiers pour la qualité de nos prévisions à la télévision.



ÉDITORIAL

Taux d'intérêt

Avancez... lentement

Aucune surprise dans la décision de la Banque du Canada de maintenir le taux d'intérêt du financement à un jour au niveau historiquement bas de 0,25 %. Aucune surprise non plus dans son message qui laisse entrevoir un dégel pour juillet prochain, peut-être même pour juin. La reprise est là, un peu plus forte que prévu, mais compte tenu du retard pris par le partenaire commercial américain, la Banque aurait tort de frapper trop durement.



En avril 2009, alors que le monde était en pleine récession, la Banque du Canada rompait avec son habitude en annonçant qu'elle maintiendrait son taux d'intérêt cible à un niveau plancher de 0,25 % pendant plus d'une année.

Un an plus tard, force est de constater qu'elle a pris la bonne décision. Tant chez les particuliers que chez les entreprises, on a pu agir en toute connaissance de cause dans un climat par ailleurs très incertain. Même le marché boursier en a profité puisque jusqu'à tout récemment, personne n'a été tenté de spéculer sur une remontée précipitée des taux.

À quelques mois de la fin du moratoire, la spéculation a repris sur le marché des obligations, et dans l'heure qui a suivi la publication du communiqué de la Banque du Canada, hier matin, la devise canadienne a gagné un cent et demi à la seule hypothèse que la remontée des taux débute en juin et non en juillet...

Quelle différence, si ce n'est qu'une remontée en juin signifierait que la banque craint une poussée d'inflation plus forte qu'anticipée, ce qui ne semble pourtant pas le cas à l'heure actuelle, du moins si l'on se fie au communiqué de la banque qui précise: «L'inflation mesurée par l'indice de référence, qui est légèrement supérieure aux prévisions de janvier, devrait reculer quelque peu au deuxième trimestre et continuer à avoisiner 2 % jusqu'à la fin de la période de projection».

Or, compte tenu de la faiblesse de la reprise aux États-Unis, du ralentissement dans les demandes salariales des Canadiens et de la très bonne tenue du huard — trop bonne aux yeux des exportateurs! —, le seul facteur qui inciterait la banque à ne pas attendre juillet pour agir serait la surchauffe du marché immobilier.

À Vancouver, c'est la folie, et même à Montréal où le marché est plus sage, le prix des maisons a repris sa course folle vers des sommets qui deviendront bientôt insoutenables. Si d'aventure l'immobilier s'effondrait, ce qui est toujours possible compte tenu du fait qu'il s'agit d'un marché très cyclique et international, la consommation des ménages suivrait et c'en serait fait de la reprise.

La Banque du Canada est donc placée devant un dilemme: ou elle hausse fortement le taux dès juin, au risque de pousser le dollar encore plus haut et de nuire aux exportations, ou elle attend, et c'est le marché immobilier qui risque la rupture.

En finance comme dans le reste, la modération ayant meilleur goût, la stratégie la plus adéquate pourrait être la relance progressive, mais soutenue du mouvement à la hausse dès juin afin de rappeler aux marchés que la Banque ne tolérera pas que la flambée des prix de l'immobilier mette le feu à la baraque.

j-rsansfacon@ledevoir.com

Réforme de la carte électorale

Un mauvais film

Le débat sur le poids politique du Québec au sein de la fédération canadienne est de retour sur les écrans des Communes avec le projet de révision de la carte électorale que présentait le 1^{er} avril le gouvernement Harper. Celui-ci accorderait une plus grande représentation à l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, ce qui diminuerait proportionnellement celle du Québec. Ses 75 circonscriptions ne représenteraient plus que 22,1 % des 338 sièges dont les Communes seraient constituées à compter de 2011, au lieu de 24,3 % des 308 sièges actuels. Hier, le Bloc québécois soumettait une motion visant à garantir au Québec une représentation minimale de 24,3 %.

Ce débat n'est pas nouveau. Le Québec et l'Ontario se sont opposés à ce sujet dès l'union des deux Canada en 1840. L'Acte d'union consacrait l'égalité de représentation du Bas et du Haut-Canada, mais rapidement celui-ci réclama qu'elle soit fonction de la population. Le Québec résista au nom du concept des deux peuples fondateurs. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 ne consentit pas de privilège au Québec. Ses 65 sièges devinrent 75 dans les années 1980. Le projet de loi C-12 du gouvernement Harper ne lui accorde rien d'autre que le maintien de son nombre actuel de députés suivant le principe qu'aucune province ne doit avoir à la suite de la révision de la carte électorale une représentation inférieure à celle qu'elles ont aujourd'hui.

L'Assemblée nationale avait adopté, lors des tentatives précédentes de révision de la carte électorale, que soit assuré au Québec une représentation au Parlement fédéral qui reconnaisse le caractère distinct du Québec. La motion du Bloc québécois ajoutait hier l'argument de la nation québécoise, foyer principal de la francophonie canadienne. Puisque les Communes ont déjà reconnu que le Québec forme une nation, il serait logique que cette reconnaissance se traduise par une telle protection.

Cette motion du Bloc québécois, que seul le NPD a accepté d'appuyer, ne sera pas adoptée lorsque mise au vote cet après-midi. Pas de surprise, car cela reviendrait à accorder au Québec un statut particulier que le Canada anglais lui refuse toujours. On invoque que doit être privilégié le principe de l'égalité des citoyens. Certains, dans un langage plus cru, soulignent que le Québec n'a qu'à faire des enfants et à garder ses immigrants s'il veut préserver son poids politique.

L'égalité du vote n'est pas un absolu. La Cour suprême a déjà reconnu qu'il faut prendre en compte la représentation effective. Or, est en cause dans le cas du Québec la représentation effective d'un groupe minoritaire que l'accord de Charlottetown avait d'ailleurs voulu reconnaître en 1992 en garantissant constitutionnellement au Québec 25 % des sièges aux Communes. Certes, cela rend plus compliqué le dessin d'une carte électorale, mais il n'y a, tant du côté libéral que conservateur, aucune volonté de faire un effort. Comprendons qu'il y a des élections à l'horizon. Reconnaitre une forme de statut spécial au Québec pourrait leur coûter des votes. Voilà un film dans lequel le Québec a déjà joué sans jamais obtenir le rôle désiré.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSE BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO

LA SOLUTION DE MAXIME BERNIER...



L E T T R E S

Triste et déçue

Lors des funérailles de M. Michel Chartrand, deux choses m'ont profondément dérangées. La première est celle d'avoir complètement ignoré madame Colette Legendre. Sa compagnie des quinze dernières années qui, selon les amis du couple, aurait, grâce à sa présence et à ses soins, contribué à la longévité du syndicaliste.

La deuxième chose porte sur l'argent de la quête qui, en totalité, est allé à l'entretien de l'église. Ce qu'a précisé le curé de la paroisse où se déroulaient les obsèques.

Il me semble qu'il aurait été logique de donner, au moins, la moitié des dons reçus à une association communautaire. Je pense ici, comme exemple, à l'Accueil Bonneau qui vit, présentement, des difficultés financières. Surtout que, tout au long de la cérémonie, on a souligné le don qu'avait fait M. Chartrand, de sa vie à la cause des plus démunis de notre société.

À vous, Madame Legendre, un grand merci pour votre effacement généreux. Vous n'avez pas à envier la grandeur de Simone Chartrand. Vous le savez sûrement, d'ailleurs.

Et à vous, responsables de la paroisse Saint-Antoine de Padoue, vous avez raté le train de la crédibilité... Ce dont, pourtant, l'Église a le plus besoin par les temps qui courent. Un petit regard du côté de l'assoiffé de justice, en Michel Chartrand, ne vous ferait pas tort.

Pierrette Maheu-Despins
Trois-Rivières, le 18 avril 2010

Orford, fin de la saga?

À Québec cette semaine, la Commission parlementaire des transports et de l'environnement entend les réactions de divers

groupes sur le projet de loi 90 concernant le parc du Mont-Orford. Ce projet vise essentiellement le retour des terrains retirés du parc en 2006 et des modalités d'un appel d'offres pour dénicher un opérateur pour les activités de ski-golf.

Une grande victoire pour ceux et celles qui se sont battus, pendant plus de quatre années, pour bloquer la privatisation de la montagne.

Ce résultat ne sera pas atteint cependant si les discussions autour du projet de loi n'assurent pas la double dimension de la préservation de la montagne et de la pérennité socio-économique des activités de loisirs dominées par le ski-golf.

Il importe donc non seulement de saluer la volonté gouvernementale de réparer cette erreur, mais également d'établir des assises solides pour faire le bon choix d'un scénario socio-économique de long terme pour la région.

Le choix du bon opérateur s'avère une épée de Damoclès quant à la menace du gouvernement de démanteler les équipements de la station en l'absence d'une proposition d'affaires durable, un choix encadré par une série d'obligations et soutenu à la fois par une caution financière importante et un engagement de cinq ans. Cette semaine s'avérera cruciale sur le chemin d'une solution viable.

Jacques Saint-Pierre
Coalition SOS Parc Orford
Le 19 avril 2010

Des propos qui soulèvent l'indignation

Au motif de justifier les actions de son gouvernement et en particulier du premier ministre, monsieur Charest, la ministre de la

Culture, madame Christine St-Pierre, laisse entendre que feu Lorraine Laporte-Landry a été nommée juge à la Cour du Québec en raison de son lien marital avec M. Bernard Landry, et que ce dernier serait intervenu à l'époque pour la favoriser. J'en suis outrée.

Pour avoir connu Lorraine Laporte, avoir travaillé avec elle et bénéficié de son amitié, je ne peux rester muette devant tant de sottise humaine alors qu'elle n'est plus avec nous pour se défendre d'une nouvelle attaque si vile. Lorraine possédait des qualités de juriste exceptionnelles, un jugement à toute épreuve et une capacité d'écoute et d'empathie hors du commun. En raison de son sens de la probité indéfectible, jamais elle n'aurait accepté la fonction de magistrat si elle lui avait été conférée grâce à une quelconque allégeance politique ou à son lien conjugal. Elle fut profondément blessée que certains atteignent à sa dignité après sa nomination. Preuve a été faite déjà qu'aucune intervention n'avait influencé le choix du ministre de la Justice en 1995. Voilà que la ministre de la Culture revient à la charge même si elle reconnaît les compétences de Mme Laporte-Landry.

Si on en croit la ministre St-Pierre, une personne dotée d'autant de talents et de compétences que Lorraine n'aurait pas la légitimité pour accéder à la magistrature au motif que son époux fait partie d'un gouvernement. J'y vois là de la discrimination directe.

Cette attaque arrive en plus au moment où monsieur Bernard Landry pleure la mort de sa mère et exactement à l'heure où ses funérailles ont lieu.

La ministre doit s'excuser. Mais je doute qu'elle ait suffisamment de jugement pour reconnaître ses torts.

Carole McMurray
Montréal, le 18 avril 2010

LIBRE OPINION

Le «roman» du caucus pro-vie

LÉA GODBOUT

Finissante en techniques de travail social

Le Devoir révélait en première page vendredi dernier que le caucus pro-vie de la Chambre des communes avait écrit un nouveau chapitre de leur livre intitulé Comment s'attaquer à l'avortement au Canada par la porte d'en arrière. L'histoire est simple. D'abord, trouver un coin d'ombre où droit criminel et avortement se rejoignent. Déposer ensuite un projet de loi d'intérêt privé sur le sujet afin d'éviter qu'il ne soit soumis à un vote de parti. Idéalement, nommer ce projet de loi à la mémoire d'une citoyenne enceinte ayant été victime d'un acte criminel. Finalement, si ce projet de loi ne passe pas avec succès le processus législatif, en écrire un nouveau!

Appliquant ce plan de rédaction, un membre du caucus a déposé en 2006 le projet de loi C-338, qui visait à criminaliser l'avortement après vingt semaines de grossesse. Depuis, d'autres députés lui ont emboîté le pas avec des projets ayant les mêmes visées, jusqu'au dépôt récent du projet du genre le plus remarqué: le C-484. Ce projet qui avait pour but de qualifier de double meurtre l'assassinat d'une femme enceinte, a soulevé un tollé de protestations et, malgré le fait qu'il soit mort au

feuilleton en 2008, continue toujours d'en hanter plusieurs. Le petit nouveau C-510 n'aidera certainement pas ces inquiets à dormir, puisque la criminalisation de «l'exercice de pressions» et du fait d'intimider en important avec des «arguments» ou l'expression de sa rancune aura sans contredit des conséquences sérieuses pour le conjoint de la femme enceinte.

Mais ce qu'il y a d'aussi inquiétant, c'est l'impact que C-510 pourrait avoir sur les services de counselling offert aux femmes indécises. Plusieurs professionnels de la santé et des services sociaux offrent actuellement de l'écoute, du soutien et de la référence aux femmes aux prises avec le dilemme de mener ou non une grossesse à terme. Que ce soit dans le réseau des organismes communautaires ou en clinique privée, ces infirmières, intervenantes et conseillères en avortement épaulent les femmes dans leurs choix difficiles.

Or, C-510, du moins dans sa forme actuelle, exposerait celles-ci à des accusations criminelles. Comment prouver, en effet, que la femme aidée n'a pas été importunée par des «arguments», comme l'interdit le texte de loi? Et dans ce contexte de peur pour les aidantes, comment s'assurer que la «balance décisionnelle» est adéquatement pesée au cours de l'entretien, que les

pour et les contre de chaque option sont pris en considération?

Cela semble être mission impossible, puisque certains aspects relevés lors du processus décisionnel seront explicitement des arguments pour la décision d'avorter. Une question plus fatidique se pose aussi: y aurait-il toujours assez de professionnelles prêtes à offrir ce service devenu «risqué» une fois le chapitre C-510 du caucus pro-vie inscrit à l'encre indélébile dans notre Code criminel? La diminution de cette offre serait réellement dommageable, puisque la situation profondément anxieuse dans laquelle les femmes indécises se trouvent nécessite le meilleur soutien possible; soutien auquel elles n'ont d'ailleurs pas accès systématiquement, même dans le système actuel.

On peut croire que c'est exactement ce genre de soutien que le projet de loi tente d'attaquer... pour laisser place à un autre. La fin de l'histoire, à la manière «tout est bien qui finit bien» pour le caucus pro-vie et en craignant le glorieux retour de la criminalisation, est la suivante: il s'agit d'un Canada où les quelques courageuses professionnelles pro-choix qui continuent à offrir des services sont forcées de se surveiller constamment, alors que les organismes antichoice sont libres d'importuner tout un chacun avec leurs... arguments.

IDÉES



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Qui sont ces travailleurs saisonniers? Il s'agit pour l'essentiel d'une main-d'œuvre immigrante, d'autre part de travailleurs saisonniers qui viennent annuellement au Canada sur la base d'ententes bilatérales conclues entre le gouvernement fédéral et, principalement, trois pays fournissant cette main-d'œuvre bon marché, soit le Mexique, le Guatemala et la Jamaïque.

Commission des relations du travail

Une victoire pour les travailleurs agricoles migrants

MICHEL COUTU

Professeur titulaire à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal

Dans une décision à plus d'un titre remarquable, la Commission des relations du travail (CRT) vient de déclarer inopérante (TUAC c. L'Écuyer & Locas, le 16 avril 2010) car contraire à la liberté constitutionnelle d'association (article 2d) de la Charte canadienne des droits et libertés et article 3 de la Charte québécoise) une disposition du Code du travail du Québec qui empêchait la syndicalisation des travailleurs agricoles saisonniers.

Il s'agit de l'article 21(5), C.t., à l'effet suivant: «Les personnes employées à l'exploitation d'une ferme ne sont pas réputées être des salariés [...] à moins qu'elles n'y soient ordinairement et continuellement employées au nombre minimal de trois.» Cette disposition visait, au moment de son adoption (1964), à prémunir la petite ferme familiale contre la présence syndicale. Comme l'observe M^e Robert Côté, vice-président de la CRT, la nature de l'exploitation agricole s'est radicalement transformée au Québec depuis les années 1960, passant de très petites unités largement orientées vers l'économie de subsistance à des entreprises à forte capitalisation axées vers la rentabilité et le profit (en dépit des conditions difficiles que connaît toujours ce secteur d'activité): des entreprises de taille importante, en particulier dans le secteur maraîcher, opèrent avec l'apport d'une forte main-d'œuvre saisonnière pour plusieurs mois, sans toutefois employer à long terme d'année trois salariés, évitant ainsi la syndicalisation de leur main-d'œuvre.

Les travailleurs migrants

Qui sont ces travailleurs saisonniers? La décision très fouillée de la CRT (qui se révèle à cet égard un modèle de «jurisprudence sociologique») contient une mine de renseignements sur ce point. Ici aussi la réalité a beaucoup évolué depuis les années 1960, où il n'était question que de quelques surnuméraires employés de manière très ponctuelle. Il s'agit pour l'essentiel d'une main-d'œuvre immigrante, formée d'une part de travailleurs d'appoint recrutés à la journée ou à la semaine (surtout des immigrants de fraîche date venus du sous-continent indien), d'autre part de travailleurs saisonniers qui viennent annuellement au Canada sur la base d'ententes bilatérales conclues entre le gouvernement fédéral et, principalement, trois pays fournissant cette main-d'œuvre bon marché, soit le Mexique, le Guatemala et la Jamaïque.

Dans le cas de la décision rendue par la CRT, les travailleurs étaient tous des Mexicains, admis pour un maximum de huit mois au Canada en vertu du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) institué en 1974. Le contrat de travail des travailleurs agricoles migrants

mexicains est encadré de manière très stricte par le PTAS: ces travailleurs, payés au salaire minimum, doivent obligatoirement résider sur la ferme de l'employeur désigné; ils sont admis annuellement au Canada pour une période maximale de huit mois et doivent retourner au Mexique à la fin de leur contrat de travail.

Le travailleur qui fait défaut de résider dans le logement qui lui est attribué peut être considéré comme ayant abandonné son emploi. Le retour du travailleur au Canada la saison suivante est conditionnel à l'accord et à l'évaluation positive préalable de l'employeur désigné. En pratique, le congédiement du travailleur ou son non-rappel au travail ne peuvent faire l'objet d'un quelconque recours et sont donc laissés entièrement à la discrétion de l'employeur. Encore que la journée de travail soit en principe de huit heures et la semaine de travail, limitée à six jours, les dispositions de la Loi sur les normes du travail relatives aux heures supplémentaires ne s'appliquent pas à ces travailleurs.

Il est interdit aux travailleurs migrants saisonniers de travailler pour une autre personne que l'employeur désigné: il revient par ailleurs à celui-ci d'autoriser ou non la visite de personnes de l'extérieur sur la propriété. Fréquemment, l'employeur retient le passeport et les autres pièces d'identité appartenant aux salariés. Par contre, on relèvera que ceux-ci sont couverts par l'assurance maladie du Québec dès leur arrivée et ont droit à la protection et aux recours offerts par la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles et la LSST.

La CRT souligne toutefois que l'exercice de ces droits s'avère en pratique difficile en raison de la barrière linguistique, de l'isolement des ces travailleurs et du contrôle quasi permanent qu'exerce l'employeur à leur endroit; en particulier, constituent autant d'obstacles «l'insécurité qui découle de l'absence de recours en cas de rupture de contrat par l'employeur et le rapatriement forcé au Mexique que cette décision peut entraîner. Il en est de même de l'absence de garantie de retour au travail l'année suivante» (par. 177).

En dépit de l'absence de droit à la syndicalisation qui prévalait jusqu'à maintenant, les TUAC ont mis sur pied, en 2004, le Centre d'appui aux travailleurs agricoles migrants (CATAM) pour venir en aide à ceux-ci, les informer de leurs droits et tenter de les regrouper. À cet égard, la décision de la CRT fait état de mesures d'intimidation et de harcèlement à l'endroit de membres du CATAM, et de mesures de représailles exercées contre des travailleurs saisonniers.

La liberté constitutionnelle

Pour conclure au caractère inopérant de l'art. 21(5) C.t., la CRT s'appuie sur la décision cruciale de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Health Services de 2007 (voir *Le Devoir*, pages Idées, édition du samedi 6 juin 2007). Se référant notamment à la convention n° 87 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la liberté syndicale ainsi qu'aux décisions pertinentes du Comité de la liberté syndicale du BIT, la Cour suprême, écartant sa propre jurisprudence datant

de 1987, a jugé que la liberté constitutionnelle d'association (article 2d) de la Charte canadienne des droits et libertés) protège le droit de négociation collective.

Ce droit constitutionnel impose en particulier à l'État l'obligation de ne pas entraver de manière substantielle, dans sa législation et réglementation, le processus de négociation collective, ce qui comprend, précise avec raison la CRT, l'obligation pour les salariés et les employeurs de négocier de bonne foi; le droit à l'accréditation pour le syndicat majoritaire; enfin, l'existence de mécanismes statutaires pour résoudre les différends (impasses dans la négociation collective) et les mécontentements relatifs à l'interprétation et à l'application des conventions collectives. Ces éléments étant tous exclus par l'art. 21(5), C.t., cette dernière disposition est déclarée inopérante par la CRT: en conséquence, celle-ci procède à l'accréditation du syndicat requérant, ce qui ouvre la porte à la reconnaissance par la CRT des associations syndicales regroupant une majorité des travailleurs agricoles saisonniers chez un employeur désigné. La CRT mentionne en particulier (par. 302) que la reconnaissance des syndicats de travailleurs agricoles représente une condition essentielle de réalisation de la démocratie au travail, à laquelle peuvent légitimement aspirer tous les salariés travaillant pour des employeurs au Canada.

Le droit à l'égalité

Un seul aspect de la décision de la CRT demeure à notre avis sujet à caution: il s'agit du rejet par la Commission de l'argumentation des procureurs du syndicat (M^e Sibel Ataogul et M^e Pierre Grenier) relative à la portée discriminatoire de l'article susmentionné du Code du travail. Sans être déterminante (vu la conclusion générale de la CRT quant à l'inconstitutionnalité de cette disposition), il s'agit néanmoins d'une dimension importante.

Ayant souligné à de nombreuses reprises le caractère vulnérable, l'isolement et la situation défavorisée qui caractérisent les travailleurs agricoles migrants, ainsi que la nature pénible de leur travail et le peu de valeur qui lui est attribuée, la CRT pouvait à notre avis conclure que les travailleurs agricoles migrants constituent une «minorité discrète et isolée» victime historiquement de discrimination au sens de l'art. 15(1) de la Charte canadienne (voir sur ce point, par analogie, la décision exemplaire de la juge Danielle Grenier invalidant les lois 7 et 8 quant à la discrimination dont sont victimes les travailleuses à domicile dans le domaine de la santé et des services sociaux).

Pour conclure, soulignons à nouveau l'excellence de cette décision de la CRT qui représente une étape importante — encore que la route vers une égalité réelle des droits demeure sans doute longue et sinueuse — vers la reconnaissance pleine et entière, conforme aux engagements internationaux du Canada et du Québec, de la liberté d'association des travailleurs agricoles migrants.

Chaîne télé pour tout-petits

L'univers insidieux de Yoopa

ÉTIENNE HANNEQUART-FERRON
Saint-Bruno de Montarville

Vous le savez peut-être, une nouvelle chaîne est apparue: Yoopa, destinée aux enfants de deux à six ans, produit du Groupe TVA, avec en prime un portail Internet et un magazine pour les parents.

Yoopa est une chaîne télé et qu'est-ce que la télé sinon une industrie exclusivement basée sur la publicité? Afin de bien cerner l'idée, citons les célèbres propos de Patrick Le Lay, ancien p.-d.g. de TF1 en France: «Il y a beaucoup de façons de parler de la télévision. Mais dans une perspective "business", soyons réalistes: à la base, le métier de TF1, c'est d'aider Coca-Cola, par exemple, à vendre son produit. [...] Or pour qu'un message publicitaire soit perçu, il faut que le cerveau du téléspectateur soit disponible. Nos émissions ont pour vocation de le rendre disponible: c'est-à-dire de le divertir, de le détendre pour le préparer entre deux messages. Ce que nous vendons à Coca-Cola, c'est du temps de cerveau humain disponible. [...] Rien n'est plus difficile que d'obtenir cette disponibilité. C'est là que se trouve le changement permanent. Il faut chercher en permanence les programmes qui marchent, suivre les modes, surfer sur les tendances, dans un contexte où l'information s'accélère, se multiplie et se banalise...»

Difficile de mieux résumer le concept de la télévision. Yoopa est donc un premier pas, une introduction à la matière puisque visant les très jeunes enfants (de deux à six ans selon les responsables, mais rien n'empêche les plus jeunes de la regarder, et c'est une porte ouverte à d'autres chaînes, par exemple Baby First, destinée aux moins de trois ans). Pour les industriels, l'enfant n'est qu'un consommateur de plus. Il ne dépense pas, certes, mais ses parents le font pour lui, pour l'amuser, l'aider à se développer et, sans le dire, qu'il arrête de gigoter un instant.

Routine de la journée

À la différence des simples émissions ou films pour enfants, Yoopa est une chaîne diffusant presque sans arrêt, de 6h à 22h. Les parents des enfants déjà accros (témoignages lus sur leur page Facebook) ressortent toujours la même excuse: ce sont les parents qui sont responsables de fixer des limites à leur progéniture. Difficile d'être contre le sens commun, mais Yoopa reste une chaîne qu'il est possible de consommer toute la journée.

D'ailleurs, laissons la parole aux responsables. «La grille est construite en quatre blocs, comme un jeu de construction, pour accompagner l'enfant dans sa routine de la journée. Tout d'abord, dès le saut du lit, une programmation sous le thème Joyeux réveil. Puis, il y a le bloc Ça déménage!, pour canaliser l'énergie débordante des petits. Ensuite, le bloc Il était une fois... des histoires, pour nourrir l'imaginaire de l'enfant... Finalement, pour le bloc de la soirée, c'est Câlins et doudou, des émissions calmes qui durent entre 10 et 12 minutes pour favoriser la détente avant le dodo.» Accompagner l'enfant dans sa routine de la journée, n'est-ce pas là un but clairement démontré?

Danger

Yoopa est dangereuse pour plusieurs raisons. Premièrement, elle habitue l'enfant à la télévision et à tout ce qu'elle comporte: publicité et consommation pulsionnelles, indifférence progressive relativement à ses stimuli (couleurs vives, bruits aigus, montages rapides) et perte du sens critique. Un enfant qui écoute une émission s'identifie au personnage et il devient alors facile de vendre un produit (à ses parents) en l'associant à son image de marque.

Contrairement à ce qu'on peut penser, la télévision ne calme pas les enfants mais au contraire les excite afin de les tenir en haleine, et ils le restent même après que la télé soit éteinte. Point plus complexe, l'enfant de moins de trois ans est en pleine construction de lui-même, il s'identifie à ses parents, à son entourage pour bâtir son surmoi (définition du *Petit Robert*: élément de la structure psychique agissant inconsciemment sur le moi comme moyen de défense contre les pulsions susceptibles de provoquer une culpabilisation, et qui se développe dès l'enfance par intériorisation des exigences et des interdits parentaux) et la télévision vient court-circuiter cette identification en attirant son attention, ceci pouvant créer une association des pulsions aux modèles de la télévision, un épuisement de l'attention à force d'être sollicité ainsi qu'un dérangement profond dans la construction de la personnalité et des repères de l'enfant. Certaines personnes poussent l'audace jusqu'à affirmer que la télé serait en grande partie responsable des troubles de déficit d'attention si fréquents à notre époque.

Piège à ne pas oublier, les programmes pour bambins ont presque toujours l'ambition d'être ludoducatifs, d'apprendre diverses choses en amusant telles que les formes, couleurs, lettres, chiffres et relations humaines. Mais ce concept de rentabilité du temps peut être malsain s'il est appliqué dans un contexte de concurrence et de précipitation du résultat, comme si nos enfants étaient des machines qu'il fallait pousser à tout prix. Nos enfants méritent mieux que la télévision.

ACTUALITÉS

JUGES

SUITE DE LA PAGE 1

Lorsque Gérard Deltell, de l'ADQ, lui a demandé s'il s'était ingéré dans le processus de nomination lorsque les Jacques Dupuis (2004-2005, 2007-2008) et Yvon Marcoux (2005-2007) ont détenu ce portefeuille, il a répondu de manière ambiguë en citant l'ancien chef de l'ADQ Mario Dumont. Ce dernier a soutenu qu'«un premier ministre doit tout savoir». Plus tôt, aux péquistes, il avait rétorqué avec délectation en citant le blogue de Jacques Brassard (blogjacquesbrassard.blogspot.com). L'ancien ministre et ancien leader parlementaire du Parti québécois y remettait en question, dans un texte paru hier, la thèse selon laquelle le premier ministre ne devait pas discuter, avec le ministre de la Justice, des candidatures retenues par le comité de sélection: «Allô! Retour sur Terre! Les juges sont nommés par un décret du Conseil des ministres, et le PM ne serait pas au courant des noms des personnes aptes à



JACQUES BOISSINOT REUTERS

Le premier ministre Jean Charest a affirmé hier faire partie du processus de décision en ce qui concerne la nomination des juges.

devenir magistrat? Franchement! La tribu des scribes oublie juste un tout petit détail: le PM, c'est le chef du gouvernement! Et si un député (ou un ministre) est informé qu'un avocat qu'il connaît bien et qu'il estime compétent a postulé pour accé-

der à la magistrature, qu'y a-t-il de si répréhensible et de si scabreux dans le fait qu'il exprime un avis favorable auprès du PM ou de son cabinet, à condition, bien sûr, que le candidat ait été retenu par le comité de sélection?»

Jean-Claude Rivest est du même avis: «Je ne vois pas où est le crime.» Marc-André Bédard, ancien ministre de la Justice sous René Lévesque, n'est pas d'accord. Lui qui a mis en place la nouvelle procédure de nomination, a réagi par communiqué, hier, à un article de *La Presse* qui démontre que le PQ ne s'est pas non plus privé, lorsqu'il était au pouvoir, de nommer des juges davantage liés à son camp. M. Bédard a répliqué que pendant ses huit années comme ministre de la Justice, il a fait «de nombreuses recommandations en ce qui a trait aux nominations à titre de juge de personnes ayant des convictions politiques différentes». Il affirme que «toutes ces recommandations ont été faites sans consultation auprès du premier ministre et dans le respect intégral de la loi et du processus que j'ai fait adopter par l'Assemblée nationale du Québec».

Du reste, à la période de questions hier, la critique péquiste en matière de justice, Véronique Hivon, a demandé à Kathleen Weil ce qu'elle fera dans les six prochains mois durant lesquels la commission Bastarache va se tenir. «Est-ce qu'elle va continuer à consulter le premier ministre pour nommer ses juges?» La ministre Weil, après avoir redirigé la question à la commission Bastarache et à son «mandat très précis», a finalement soutenu que le processus de nomination en place depuis la fin des années 1970 sera respecté, mais sans préciser si elle allait continuer ou non de consulter le premier ministre: «La nomination des juges va suivre son cours. C'est le gouvernement qui nomme les juges, et le règlement sera respecté, et la loi sera respectée.» Au sortir du caucus libéral hier midi, la ministre Weil fut peu loquace sur son absence remarquée, en fin de semaine, au Conseil général du PLQ à Saint-Hyacinthe. «J'avais des engagements personnels», a-t-elle expliqué.

Le Devoir

DROIT

SUITE DE LA PAGE 1

CRT, où le Procureur général est aussi intervenu pour affirmer que celle-ci n'avait pas autorité pour prendre des décisions à la place du gouvernement.

«L'article 21, paragraphe 5, du Code du travail contrevient, sans justification, à la liberté d'association», a écrit la CRT dans une décision rendue le 16 avril. Il est de ce fait inopérant en regard de la requête en accréditation dont est saisie la Commission. Reste à déterminer le mode de réparation approprié.»

Cette exclusion, a ajouté la CRT, «empêche les travailleurs saisonniers exclus d'influer véritablement sur leurs conditions de travail». «L'État contribue ainsi à ce que soit nié à ce groupe de personnes la plénitude des avantages qui découlent de la liberté d'association qui est constitutionnellement garantie à leur égard», a-t-elle écrit.

On ignore si la décision fera l'objet d'une demande de révision judiciaire. Un représentant du Procureur général, M^e Michel Déom, a indiqué dans un courriel transmis au *Devoir* hier que «le processus d'analyse de la décision n'est pas terminé». Il a été impossible, dans les délais en fin de journée, de joindre les avocats de la ferme ou ses deux propriétaires.

Victoire, dit la FTQ

À la FTQ, la décision de la CRT est d'importance capitale. Selon son président, Michel Arsenault, et Louis Bolduc, directeur québécois des TUAC, «cette première victoire est majeure pour des milliers de travailleurs agricoles, québécois ou migrants, qui pourront désormais se donner collectivement des outils pour se faire respecter et travailler, sinon carrément vivre, dans des conditions décentes».

«Il n'est pas normal, dans une société avancée comme la nôtre, que des groupes de travailleurs soient privés d'un droit fondamental comme celui d'association, à plus forte raison lorsque leurs conditions de travail sont parmi les plus astreignantes», ont ajouté les deux hommes.

Michel Coutu, professeur titulaire à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal, a souligné «l'excellence» de la décision, estimant qu'elle est «une étape importante» vers la reconnaissance de la liberté d'association des travailleurs migrants (voir texte en page A 9).

La ferme L'Écuyer & Locas est principalement active dans la culture de choux et de choux-fleurs, a entendu la CRT. Aussi, elle œuvre dans la production de plants de légumes de jardin à partir de semis qu'elle prépare elle-même. Elle a commencé à faire appel au Mexique en 2001, avec un travailleur seulement. En 2005, ils étaient cinq. En 2008, un sixième s'est ajouté.

Comme c'est souvent le cas, ces travailleurs habitent une «roulotte de chantier». L'employeur met une voiture à leur disposition, et ceux-ci s'en servent pour faire des courses. À la lecture de la décision de la CRT, il faut toutefois comprendre que les Mexicains parlent peu ou pas le français et n'ont pas vraiment de contacts «avec des personnes autres que des travailleurs saisonniers migrants».

Pour les fermes québécoises, la main-d'œuvre venue du Sud est souvent essentielle au bon déroulement des récoltes. Selon un rapport des TUAC produit en 2009, le Québec compte environ 2700 travailleurs migrants, la majeure partie provenant du Mexique.

Le dossier est de première importance pour les agriculteurs. D'ailleurs, en janvier 2009, *Terre de chez nous*, une publication spécialisée dans la couverture du monde agricole, a écrit que le Fonds de défense professionnelle de l'UPA assumerait une partie des frais juridiques de la ferme L'Écuyer & Locas et qu'elle appuierait les avocats du Procureur général.

Le Devoir

Rectificatif

Contrairement à ce que *Le Devoir* publiait dans le cahier Arts du week-end, l'actuel directeur du théâtre de Baie-Comeau, Louis Morin, a été directeur de la salle de spectacle de New Richmond, et non de Carleton, en Gaspésie. Par ailleurs, à Baie-Comeau, c'est l'aluminerie Alcoa qui investit un million de dollars dans l'agrandissement du Centre des arts Alcoa et non l'entreprise Rio Tinto. Nos excuses.

CITADELLE

SUITE DE LA PAGE 1

Certains projets, de quelques millions de dollars, vont aller rapidement au processus d'approbation pour qu'on puisse débiter.»

Il y aura donc concrètement des travaux importants de mise à niveau des installations dans les prochaines années. «Étant donné qu'il s'agit d'un programme, on peut faire des demandes de financement pour réaliser des travaux plus tôt», ajoute la capitaine Lemire. L'argent de ces travaux va être pris dans l'enveloppe qui était prévue pour 2019, même si on procède avant.»

Des projets urgents

Au service de génie de l'armée, on affirme que la maçonnerie du mur qui longe la promenade devrait être refaite dès 2011. «Si tout va bien, les travaux vont débiter l'an prochain», affirme le major Dominique Chartier, commandant intérimaire du service de génie du 5^e groupe de soutien de secteur.

Viendra ensuite l'un des gros morceaux du programme de réfection: la mise à niveau de l'aqueduc, des égouts et la pose de gicleurs. Un chantier de 15 millions de dollars. Si le ministère donne son approbation, les plans et devis pourraient être rédigés en 2012. «Notre cellule d'ingénierie a commencé à regarder l'installation de gicleurs», affirme le major Chartier. C'est très évident, avec l'incendie au Manège militaire, que c'est un besoin urgent.»

Présentement, la grande majorité des 35 bâtiments de la Citadelle ne sont pas équipés de gicleurs, même si certains sont en bois et contiennent

des pièces militaires historiques. «On veut des gicleurs, mais on s'est rendu compte qu'on n'avait pas la capacité d'aqueduc pour y arriver», poursuit Dominique Chartier. Notre premier projet est donc d'amener suffisamment d'eau à la garnison.»

Le projet est toutefois délicat et prendra du temps à réaliser. «On est sur un site historique, alors, dès qu'on creuse, il faut faire des fouilles archéologiques. C'est plus long», dit le major Chartier.

Le service de génie voudrait aussi procéder plus rapidement avec le projet de réfection et d'agrandissement du Musée du Royal 22^e Régiment, situé dans l'enceinte de la Citadelle. Un projet qui se chiffre au total à environ 10 millions de dollars. «On est en train de revoir l'étendue des travaux pour agir plus vite», dit le major Chartier. En 2014, on soulignera le 100^e anniversaire du Royal 22^e Régiment, ce qui incite plusieurs militaires (notamment des généraux à la retraite) à faire pression pour accélérer les travaux.

D'autres projets, comme la rénovation des chambres et des bureaux, devront attendre plus longtemps, alors que la réfection des casernes n'a pas encore d'échéancier.

Dans un document interne préparé par les Forces canadiennes et obtenu par *Le Devoir*, on souligne que le programme de réfection de la Citadelle est majeur. On peut lire: «Tous les réseaux de services publics sont à réparer»; «Intervention nécessaire dans la très grande majorité des bâtiments»; «Travaux importants à la plupart des fortifications».

Le document, rédigé par le service de génie en mai 2009, déconseille le «statu quo» étant donné que «la Citadelle n'est pas entretenue selon sa très haute valeur patrimoniale». On mentionne aussi «l'image négative» que l'état de la structure projette. Rappelons que la Citadelle fait partie de la zone historique

de Québec, qui est classée sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1985. Le site est aussi un haut lieu touristique.

Des coûts en hausse

Les Forces canadiennes ont toujours parlé d'un programme de réfection de 100 millions de dollars, mais cette facture est sous-évaluée en raison du long délai entre les travaux, qui s'échelonnent sur plus de 10 ans. Dans le document obtenu par *Le Devoir*, on chiffre le coût réel pour le gouvernement à 165 millions de dollars.

On constate que l'indexation des coûts sur une longue période (32 millions), la réserve pour éventualités (14 millions) et les provisions pour la construction (11 millions) sont parmi les postes budgétaires les plus importants qui ne faisaient pas partie de l'analyse préliminaire des coûts.

Les Forces canadiennes confirment ce montant. «Le coût réel est de 165 millions», dit le major Dominique Chartier. Quand on met ça sur une longue période, il faut calculer l'inflation, les nouveaux problèmes et des imprévus.»

Les firmes d'architecture et de génie ABCP et THERMICA ont réalisé l'an dernier la liste des travaux à effectuer d'ici la prochaine décennie. «On va se servir de l'étude pour justifier les projets», dit le major Chartier.

Y a-t-il une chance que le gouvernement fédéral refuse le financement de la réfection, étant donné le déficit budgétaire? Au sein du ministère de la Défense, on se montre confiant, précisant que le budget du ministère est très peu touché par les compressions fédérales.

Le Devoir

DEMAIN

SUITE DE LA PAGE 1

d'autres en sont à la simple étape de fantasmes architecturaux en 3D pour promoteurs en quête d'investissements.

Mais d'emblée, on parle de milliards de dollars à investir dans le bitume. Des milliards qui changeront le visage de la métropole, affirme John Rosato, président de BOMA Québec, une organisation dont les 400 membres gèrent quelque 45 millions de pieds carrés, concentrés dans la région de Montréal. «Comme ville bilingue et cosmopolite, où le coût de la vie demeure très bas, Montréal demeure très attrayante pour le développement de projets immobiliers, et nous croyons important de donner l'occasion aux promoteurs de dévoiler leurs projets», affirme ce dernier.

Et quels sont ces projets, justement? Si on a entendu palabrer jusqu'à plus soif des déboires du CUSM, du CHUM, ou de la gare de triage d'Outremont, d'autres projets immobiliers, moins connus, imposeront bientôt leur silhouette dans l'horizon de Montréal, avant même que leurs promoteurs aient passé GO.

Plusieurs gratte-ciel se préparent ainsi à percer le ciel montréalais, dont celui de la tour de verre Canderel, qui changera le visage du square Philips, avec ses 35 étages situés à deux pas de l'édifice centenaire de La Baie, en pierre d'Écosse. Pas moins de 925 000 pieds carrés de bureaux certifiés LEED, assure-t-on. Le nec plus ultra du bâtiment écologique. Vert soit, mais gratte-ciel tout de même.

Dans le quartier international, L'Altorja, projet de condos de luxe et de commerces, lancera aussi l'ombre de ses 35 étages sur le square Victoria, tout comme sa voisine la tour de la Cité internationale de Westcliff, située sur le flanc ouest de la place publique.

Les autres idées grandioses, encore à l'étape de maquette, ne manquent pas. Tours vertigineuses au 1300, boulevard René-Lévesque, au coin de Bleury, ou encore dans la rue Mansfield. Même scénario au 1500, Sherbrooke Ouest, coin Guy, et à l'angle McKay et René-Lévesque. Les noms à eux seuls sont évocateurs: L'Altitude, repaire de



CANDEREL



KEVRIC



WESTCLIFF

Trois projets de gratte-ciel prêts à se concrétiser à Montréal: la tour de verre Canderel (square Philips), le projet de condos de luxe et de commerces L'Altorja (square Victoria) et la tour du projet de la Cité internationale de Westcliff (square Victoria).

condos uniques, rue University, ou encore Le Triomphe, rue Mansfield, au cœur du «Mille carré doré». Les odeurs de fin de récession ont-elles déjà fait oublier le nombre fou de condos chics encore vacants ou d'immeubles à bureaux en quête de locataires?

Pour Richard Deschamps, responsable des grands projets, du développement économique, des infrastructures et des travaux publics au comité exécutif de la Ville, il faut plutôt se réjouir du fait que Montréal fasse l'objet d'un tel engouement.

«Dans une société démocratique, c'est normal que des gens donnent leur perception de ce que pourrait être Montréal. Avec le CUSM et le Centre de recherche du CHUM, plus de 400 millions viennent d'être annoncés, et pour la première phase de Griffintown, on parle d'un autre 450 millions. Montréal est sur une lancée. Il ne faut pas céder au découragement et à l'immobilisme», a fait valoir ce dernier, hier, de l'annonce d'une contribution municipale au projet de rénovation de la Société des arts technologiques (SAT).

Selon M. Deschamps, plusieurs promoteurs ont aussi à cœur les concepts de développement durable et de patrimoine. À son avis, Montréal, contrairement à Toronto ou Vancou-

ver, n'accuse pas un surplus d'immeubles à condos ou d'immeubles à bureaux: «Le centre-ville de Montréal, qui est habité, est un marché mixte. Cela est excellent pour la qualité de vie et la sécurité. On ne parle pas que de condos de luxe, mais aussi de projets plus modestes, comme ceux du Louis Bohème», a-t-il défendu.

Trames urbaines en mutation

Du côté du Sud-Ouest, la trame urbaine s'apprête aussi à subir des métamorphoses majeures aux abords du canal Lachine, mais surtout dans Griffintown, et tout le long de l'autoroute Bonaventure et de la Société du Havre. Autant de projets publics et privés majeurs qui ont reçu l'aval de la Ville de Montréal. Des étudiants en aménagement urbain de l'Université McGill ont quant à eux imaginé pour 2030 un Griffintown vivant, composé de marchés publics, d'habitations mixtes, de patinoires et de pataugoires, à deux pas du canal Lachine. Seront-ils entendus par la société Devoim, qui vient de redémarrer la phase 1 de son projet?

Côté culture, le Montréal de demain sera quant à lui bonifié de plusieurs nouvelles infrastructures, dont la construction va bon train.

À commencer par la nouvelle salle de concert de l'OSM, attendue pour l'automne 2011, tout comme le nouveau pavillon d'art canadien Erkskine & American du Musée des beaux-arts de Montréal. Au cœur du Quartier des spectacles, la Société des arts technologiques (SAT) s'apprête à devenir une «pépinière vivante» ouverte sur la rue. Son dôme illuminé, destiné à accueillir un théâtre immersif, dominera la rue Saint-Laurent en novembre prochain si tout va comme prévu. «La Ville est venue combler un manque à gagner pour réaliser ce projet qui sera destiné aux 7 à 77 ans. Les environnements immersifs intéressent tout le monde», a soutenu hier Monique Gosselin, directrice générale de cet autre des technologies mises au service de l'art.

Si les souhaits du maire de Montréal se réalisent eux aussi, on empruntera peut-être un jour le tramway qui reliera le quartier Côte-des-Neiges au centre-ville pour sauter dans le métro et gagner le Centre sur la biodiversité des Muséums nature de Montréal (ouverture prévue en 2010) ou le Planétarium Rio Tinto (ouverture prévue en 2012).

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel Inc., 12 800 rue Brault, St-Jacques de Mirabel, Québec, division de Québec Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450 avenue Béchard, Québec qui est la propriété de Corporation Sun Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal. — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390